



United Nations
Peacebuilding

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX**

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Démocratique du Congo (RDC)	
TITRE DU PROJET : Renforcement de la cohésion sociale, de la résilience et de la réintégration des retournés dans les zones de conflit aux Nord-Kivu et Sud-Kivu	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : UNHCR: United Nations High Commissioner for Refugees (chef de file) OIM : Organisation internationale pour les Migrations PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : <ol style="list-style-type: none">Pour le HCR : CNR (Commission nationale pour les réfugiés) ; INTERSOS ; SAFDFPour l'OIM : Programme National de Santé mentale (PNSM), ONG locales partenaires de l'OIMPour le PNUD : Gouvernements provinciaux (Sud Kivu, Nord Kivu) ; partenaires	
Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Zones sous contrôle AFC/M23 (en date de janvier 2026) <ul style="list-style-type: none">Nord Kivu : Territoire de Rutshuru, Zones de santé de Birambizo et Rutshuru Centre- Nord Kivu : Territoire de Masisi, Zone de santé de Mweso (Sake, Kitshanga, Burungu et Mweso centre) et Zone de santé de Kirotshhe- Sud Kivu : Territoire de Kalehe, Zone de santé de Minova (Minova centre et Bulenga) Zones sous contrôle du gouvernement (en date de janvier 2026) <ul style="list-style-type: none">- Nord Kivu : Territoire de Beni, Zone de santé de Beni (centre)- Nord Kivu : Territoire de Lubero, Zone de santé Lubero (centre)- Sud Kivu : Territoire d'Uvira, Zone de santé d'Uvira (Uvira centre)	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
 Initiative de promotion des jeunes⁴
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : \$ 3,000,000

Budget total du projet PBF proposé (par agence bénéficiaire) :

UNHCR : \$ 1,200,000

OIM : \$ 900,000

PNUD : \$ 900,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBPSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : Le projet s'inscrit dans la stratégie de Protection, Assistance et Résilience (PAR), élaboré pour informer une réponse conjointe des Nations unies et ses partenaires aux retours forcés dans le contexte de la crise M23 au Nord et Sud Kivu. La stratégie coordonnée sous le leadership du Coordonnateur Résident sera budgétisée et ce projet PBF en fera partie.

PBF 1^{ère} tranche (40%) :

UNHCR : \$ 480,000

PNUD : \$ 360,000

OIM : \$ 360,000

Total : \$ 1,200,000

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

UNHCR : \$ 360,000

PNUD : \$ 270,000

OIM : \$ 270,000

Total : \$ 900,000

PBF 3^{ème} tranche* (30%)

UNHCR : \$ 360,000

PNUD : \$ 270,000

OIM : \$ 270,000

Total : \$ 900,000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise à contribuer à la stabilisation des zones de retour dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans un contexte marqué par l'intensification du conflit impliquant l'AFC/M23, l'effondrement progressif des structures étatiques et l'établissement d'administrations parallèles dans les zones sous contrôle des autorités de facto (DFA). L'escalade des violences, les déplacements massifs et les retours non encadrés ont accentué les tensions sociales et politiques locales, exacerbé les conflits fonciers et fragilisé les mécanismes de cohésion sociale.

Inscrit dans la stratégie Protection, Assistance et Résilience (PAR) sous l'égide du Coordonnateur Résident et co-facilitée par le HCR et le PNUD, le projet a pour objectif principal de renforcer les fondements sociaux et institutionnels nécessaires à des retours sûrs, dignes et durables. Il met l'accent sur la prévention des violences communautaires, la revitalisation des mécanismes locaux de régulation sociale et la restauration progressive de la confiance entre communautés affectées par des expériences divergentes de déplacement, d'autorité et de violence.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

L'intervention adopte une approche sensible au conflit et guidée par les principes de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et de « do no harm ». Dans les zones sous contrôle du gouvernement, elle soutient la consolidation de l'administration locale afin de renforcer leur capacité à gérer les tensions liées aux retours. Dans les zones sous contrôle des autorités de facto, elle s'appuie sur les structures communautaires, sans conférer de légitimité aux autorités parallèles, et en étroite coordination avec les mécanismes humanitaires existants, notamment ceux de OCHA et du cluster protection.

En 2025, ce conflit ne cesse de faire de nouvelles victimes, plus de 500 000 personnes ayant été contraintes de fuir à l'intérieur même du pays, plus précisément dans la province du Sud-Kivu, mais aussi en dehors des frontières de la RDC, vers le Burundi, où plus de 84 000 réfugiés congolais ont été recensés en décembre 2025, portant ainsi à plus de 200 000 le nombre de réfugiés congolais hébergés dans ce pays.

Les déplacements massifs, les retours précipités et l'érosion des structures étatiques produisent aujourd'hui un environnement hautement volatile, caractérisé par une montée des violences, des tensions foncières, des repréailles et une polarisation sociale et communautaire profonde. Depuis début 2025, près de 2,9 millions de personnes retournées vivent désormais aux côtés d'environ 2,6 millions de personnes toujours déplacées dans les deux provinces. Ces retours spontanés se déroulent dans des contextes contrastés : certains dans des zones relativement stabilisées, sous contrôle de l'autorité étatique, d'autres dans des espaces sous administration de l'AFC/M23, qui impose sa propre gouvernance non-étatique.

Dans ce contexte, les retours non encadrés constituent eux-mêmes un facteur de risque majeur. Ils peuvent raviver des griefs anciens, intensifier la compétition pour les terres, exacerber les rivalités entre communautés hôtes et retournées, ou encore renforcer la normalisation des autorités parallèles dans les zones sous contrôle non-étatique. Ils fragilisent également les efforts nationaux visant à rétablir un cadre institutionnel légitime et reconnu.

En contribuant à la prévention des conflits, au renforcement de la cohésion sociale et à la gestion pacifique des tensions liées aux mouvements de population, le projet constitue un levier essentiel pour réduire les risques d'escalade, empêcher la consolidation d'autorités parallèles et appuyer les efforts nationaux de stabilisation dans les territoires les plus affectés par la crise.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBPSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Ce projet s'inscrit pleinement dans les efforts menés depuis le début de l'année 2025 par le Coordonnateur résident du système des Nations unies en RDC pour répondre aux multiples besoins des populations de l'est, à la suite de la prise des villes de Goma et de Bukavu par l'AFC/M23. Dans ce contexte, les engagements pris par l'équipe du RCO avec certains ministères à Kinshasa, ainsi que les discussions sur la bonne approche à adopter dans les territoires sous contrôle des autorités de facto, profitent à ce projet. De plus, l'engagement stratégique avec la Communauté de pratique de « peacebuilding » (CPP), qui a donné son avis surtout en ce qui concerne la sensibilité au conflit, demeure particulièrement pertinent.

Le processus d'élaboration du projet a été mené de manière participative et inclusive, en étroite concertation avec les autorités nationales et provinciales, les partenaires du système des Nations unies, la société civile et les acteurs communautaires. Au niveau national, des consultations ont notamment été menées avec les secrétaires généraux à l'Intérieur et à la Sécurité, aux Affaires

coutumières, au Plan, aux Affaires humanitaires, le conseiller protection (PROCAP) et le conseiller paix et développement (PDA) du DSRSG/RC/HC, l'équipe Nexus du RCO, la conseillère protection des civils (MONUSCO), le coordonnateur du cluster Protection (UNHCR) et les membres de la Communauté de pratique Peace building (International Alert, Pole Institute, Aide et Action pour la Paix (AAP)). Ce processus s'inscrit dans le cadre de la stratégie mise en place par les Nations unies dans les zones de retour, qui propose une approche prenant en compte les spécificités des zones sous contrôle du gouvernement et de la rébellion, afin d'agir de manière pragmatique et de ne pas nuire.

Des consultations ont été organisées en province auprès des communautés et des associations locales, telles que le Consortium Vivre ensemble en paix en RDC. Ces acteurs ont activement contribué à l'identification des besoins prioritaires, à la formulation des axes d'intervention et à la validation des zones cibles. Le PNUD, le HCR et AIDPROFEN ont également mené une étude sur la durabilité du retour au Nord-Kivu, qui a permis de consulter les principaux acteurs concernés. Par ailleurs, en septembre 2025, le HCR a organisé une évaluation participative basée sur l'âge, le genre et la diversité afin de s'imprégner des conditions de vie des communautés dans les zones sous contrôles des autorités de facto et du gouvernement. À cela s'ajoute l'enquête de perception réalisée par Ground Truth Solutions sur les communautés sous pression à Mweso et Minova, en septembre 2025.⁵

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁶ : 31,83% soit \$ \$954,882.66

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁷ :

Dans une approche intégrée, le projet prend en compte les questions transversales telles que l'égalité entre les genres, l'autonomisation des jeunes et la sensibilité aux conflits, avec une dimension de genre en référence à la résolution 1325. Les hommes, les femmes, les garçons et les filles sont ainsi associés à toutes les étapes du projet, de l'analyse des besoins à la collecte de données désagrégées (sexe, âge, vulnérabilité, etc.), en passant par la conception, avec l'inclusion de critères transversaux dans les objectifs et les indicateurs, la mise en œuvre du projet avec des activités ciblées et inclusives, ainsi que le suivi-évaluation avec des indicateurs sensibles au genre, à l'âge, au climat et aux conflits en s'appuyant sur le projet GPI 2.0 (Gender Promotion Initiative) d'ONU Femmes et du FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population), qui vise à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Il s'agit concrètement de procéder à :

- **Analyse et diagnostic sensible au genre** (réaliser une analyse des besoins différenciés (accès à la terre, emploi, services de santé, éducation, identifier les barrières spécifiques pour les femmes et les filles (violences basées sur le genre, accès limité aux ressources).

⁵ Les communautés sous pression : Perceptions dans l'est de la RDC — Ground Truth Solutions, accessible sous : <https://www.groundtruthsolutions.org/library/communautessouspression> (consulté le 1 décembre 2025).

⁶ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁷ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

- **Participation inclusive** (assurer la représentation équilibrée des femmes et hommes dans les comités de décision et mettre en place des mécanismes de consultation communautaire sensibles au genre)
- **Accès équitable aux ressources et services** (garantir que les femmes et les hommes bénéficient des programmes de moyens de subsistance et intégrer des services de santé reproductive et psychosociale dans les solutions durables.
- **Prévention et réponse aux violences basées sur le genre (VBG)** (créer des espaces sûrs pour les femmes et filles et former les acteurs locaux sur la détection et prise en charge des VBG).
- **Renforcement des capacités et autonomisation** (former les femmes aux activités génératrices de revenus et à la gestion financière et promouvoir l'accès des filles à l'éducation et des femmes à la formation professionnelle)
- **Suivi et évaluation sensible au genre** (définir des indicateurs spécifiques (ex. % de femmes ayant accès à la terre, % de femmes dans les comités et collecter des données désagrégées par sexe et âge).

Le projet vise à renforcer les capacités des communautés et des autorités nationales afin de favoriser un retour sûr et digne des populations déplacées. Dans les zones sous contrôle du gouvernement central, il s'appuiera, lorsque c'est possible, sur les mécanismes communautaires de suivi des violations des droits humains et d'alerte précoce sensibles au genre — notamment les CAN, CLP et CPP — développés par la Section des affaires civiles de la MONUSCO. Au Sud-Kivu, le projet tiendra compte des orientations du nouveau mandat de la MONUSCO, incluant un éventuel rôle de surveillance d'un cessez-le-feu. Cette approche garantira une participation accrue des femmes aux instances dirigeantes de ces mécanismes, renforçant ainsi leur contribution aux processus décisionnels et à la gestion des incidents affectant particulièrement les femmes et les filles. Les activités de capitalisation seront principalement conduites dans le territoire de Lubero. Elles intégreront les enseignements issus du projet d'appui à la protection des civils dans un contexte post-MONUSCO mis en œuvre au Tanganyika et au Sud-Kivu, axé notamment sur le système d'alerte précoce.

Degré de risque du projet⁸ : 2

Le projet teste-t-il de nouvelles approches : Yes No

Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité : Yes No

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁹) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, le résultat du **Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD)** et (UNSDCF) auquel le projet contribue : le projet contribuera aux priorités stratégiques 2 et 3 du CCDD en RDC de 2025-2029.

- Axe 2 : « Gouvernance efficace, Etat de droit et protection des populations au service d'un développement inclusif et d'une paix durable en RDC » et à son Effet 2.2 : « D'ici 2029 les populations congolaises, notamment dans les zones en conflit et post-conflit dans la perspective

⁸ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

du désengagement de la MONUSCO, vivent dans un environnement de sécurité améliorée, de paix durable, de justice plus efficace, de cohésion sociale et sont mieux protégées contre toutes les formes de violence (armées et non armées) et plus résilientes face aux effets des conflits ».

- Axe 3 : « Accès aux services sociaux de base de qualité, de protection sociale inclusive et renforcement des capacités pour tous et plus particulièrement pour les plus vulnérables, pour leurs besoins de résilience, de solutions durables et de Développement » et son Effet 3 : « D'ici 2029, les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et durables, à une protection sociale inclusive et sont plus résilientes en vue du renforcement du contrat social. »

Le projet s'inscrit également dans l'approche Nexus (Humanitaire-Développement-Paix), en traitant les causes profondes de l'instabilité à travers des actions intégrées et communautaires en allant au-delà de la réponse d'urgence pour intégrer des solutions durables, inclusives et stratégiques. Tel que mentionné plus haut, et dans une perspective Nexus, le projet fait partie intégrale de la stratégie de Protection, Assistance et Résilience (PAR), développée pour coordonner une réponse conjointe aux retours forcés résultant de la crise AFC/M23 à l'Est du pays.

Le cas échéant, les **Objectifs de Développement Durable** auxquels le projet contribue sont :

L'ODD 5 « Égalité entre les sexes » et l'ODD,16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », et principalement :

16.1 visant à « **Réduire nettement**, partout dans le monde, **toutes les formes de violence** et les taux de mortalité qui y sont associés »

En outre, le projet répond à l'axe prioritaire 3 de la nouvelle éligibilité du PBF (2025-2029), notamment : Renforcer la protection des civils, la sécurité, les droits humains et la justice, y compris transitionnelle, dans la perspective de la transition liée au désengagement progressif et responsable de la MONUSCO.

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)</p> <p>Pierre Atchom Représentant Résident a.i.</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Date et tampon : 07/04/2026</p> 	<p>Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Damien Mama Représentant Résident</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Date et tampon : 09/04/2026</p> 
<p>Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</p> <p>Alexandra Simpson Représentant Résident</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Date et tampon : 17/04/2026</p> 	<p>Coordonnateur Résident</p> <p>Bruno Lemarquis Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en RDC</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Date et tampon : 21/04/2026</p> 
<p>Ministère du Plan de la République Démocratique du Congo</p> <p>Guylain NYEMBO</p>	<p>Bureau de consolidation de la paix et Appui à la paix (PBPSO)</p> <p>Elizabeth Spehar</p>

Ministre d'Etat, ministre du Plan et de la
Coordination de l'Aide au Développement

Signature



Date et tampon : 22/04/2026

Signature



Date et tampon

7 May 2026 :

1. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clés et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Le projet répond à un risque immédiat de détérioration du tissu social et d'escalade des violences localisées dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans un contexte marqué par des retours massifs, spontanés et insuffisamment encadrés. Depuis fin 2024, l'intensification du conflit et la reconfiguration des zones d'influence entre les forces gouvernementales et l'AFC/M23 ont profondément fragmenté l'autorité, affaibli les mécanismes institutionnels et coutumiers de gestion des tensions, et accru la compétition pour des ressources, notamment la terre.

Dans les zones sous contrôle de facto de l'AFC/M23, le démantèlement forcé de nombreux sites de personnes déplacées internes a généré des retours précipités dans des conditions de sécurité insuffisantes. À Kalehe et Minova, la fermeture d'environ soixante-quatre sites a entraîné jusqu'à 40 % de retours, exposant les familles à des risques de représailles, d'occupation de leurs biens, d'exploitation économique et de violences basées sur le genre. Les conditions de survie dans les sites de transit, marquées par des abris inadéquats, la rareté des vivres et l'insécurité, poussent également les ménages à retourner malgré un contexte toujours volatile.

Parallèlement aux retours internes, des rapatriements spontanés s'observent depuis l'Ouganda et le Rwanda vers les territoires sous contrôle de l'AFC/M23. Ces mouvements, non encadrés, attisent des tensions entre retournés, personnes déplacées et communautés hôtes, alimentent les conflits fonciers et exacerbent les discriminations fondées sur l'origine ou l'ethnicité. Les femmes retournées — notamment les veuves, les cheffes de ménage et les séparées — sont particulièrement affectées par la perte ou la contestation de leurs droits fonciers, ce qui limite leurs moyens de subsistance et augmente leur vulnérabilité à l'exploitation.

La situation sécuritaire demeure extrêmement fragile. Entre fin 2024 et fin 2025, les affrontements entre les FARDC et leurs alliés, d'une part, et l'AFC/M23 soutenue par les Forces de défense du Rwanda, d'autre part, ont provoqué des pertes humaines massives, des violations graves des droits humains et des déplacements forcés touchant plus de 3,6 millions de personnes dans les deux provinces. Les provinces sont désormais caractérisées par une dualité d'autorité : d'un côté, les territoires sous administration gouvernementale (Beni, Lubero, Fizi, Shabunda, Walikale), où subsistent des capacités institutionnelles fragiles ; de l'autre, les zones sous contrôle de facto (Rutshuru, Nyiragongo, Masisi, Kabare, parties de Mwenga, Kalehe et d'Uvira), marquées par une militarisation accrue, l'ingérence des autorités parallèles dans les mécanismes coutumiers et l'affaiblissement des garanties de protection.

Dans les zones sous contrôle gouvernemental, des opportunités de stabilisation existent, notamment grâce à la persistance des structures de gouvernance locale et à la présence de mécanismes communautaires de résolution des conflits. Toutefois, ces espaces demeurent vulnérables aux attaques des groupes armés autres qu'AFC/M23, aux tensions foncières, aux activités économiques informelles et à la fragilité des principaux circuits financiers et commerciaux.

Les zones sous contrôle des autorités de facto sont quant à elles marquées par l'effondrement des infrastructures sociales, la restriction de l'accès humanitaire, une taxation illégale systématique, l'instrumentalisation des conflits fonciers et une prévalence élevée des violences, notamment celles basées sur le genre. L'influence accrue d'autorités coutumières cooptées par l'AFC/M23 accentue la marginalisation de certaines communautés et génère des risques de discrimination et d'exclusion durable.

Cette fragmentation politique et militaire, s'ajoute aux mouvements continus de populations, à la pression croissante sur les terres, à l'économie informelle prédominante et aux risques récurrents de catastrophes naturelles, et crée donc un environnement où les tensions communautaires peuvent rapidement dégénérer. Le conflit présente également une dimension régionale croissante, alimentée par le rôle des pays voisins dans le soutien aux belligérants et par le retour spontané de réfugiés vivant au Rwanda et en Ouganda.

Ce paysage institutionnel bicéphale est caractérisé par une reconfiguration sociale et politique, la circulation permanente des populations, le changement des normes, la courses vers les ressources et risques les risquent

environnementaux, impose une approche modulaire d'intervention où les activités et les modalités de mise en œuvre diffèrent selon que la zone est sous contrôle des autorités légalement établies ou sous l'emprise des DFA.

Dans ce contexte, la Stratégie Protection, Assistance et Résilience (PAR), sous l'égide du Coordonnateur résident, met en avant la nécessité d'un dispositif robuste de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information, sensible au conflit et capable de guider des interventions différenciées selon le type de contrôle territorial. L'approche modulaire est indispensable pour renforcer les mécanismes communautaires d'alerte, prévenir les violences, atténuer les tensions foncières et soutenir les processus de cohésion sociale dans un espace institutionnel profondément fragmenté.

C'est pourquoi ce projet sert de pivot entre les réponses d'urgence humanitaires et les réponses visant à la stabilité des communautés sur le long terme. En proposant du financement catalytique pour la mise en œuvre de cette stratégie, le projet PBF propose de répondre à ces causes structurelles à travers une approche intégrée articulée autour d'axes complémentaires :

- **Renforcer les comités communautaires de paix et de protection**, afin de gérer les tensions intercommunautaires, promouvoir la cohésion sociale et prévenir les violences locales (incluant celles ciblant les femmes et les enfants) ;
- **Soutenir la médiation foncière**, en formant et en encadrant les comités pour prévenir et résoudre les différends liés à l'accès à la terre et aux ressources naturelles ;
- **Réactiver et adapter les mécanismes communautaires d'alerte précoce**, permettant de suivre les mouvements retour, de détecter rapidement les signes de tensions ou de violences consécutifs au retour et de déclencher une réponse coordonnée entre acteurs humanitaires et autorités compétentes.

Soutenir les initiatives de résilience économique des retournés et des communautés hôtes. Cependant, les tensions reposent également sur des facteurs immédiats : litiges fonciers, pressions armées, extorsion, violences identitaires, rivalités communautaires, susceptibles d'amplifier rapidement les conflits. Le projet mobilise donc un second bloc d'interventions visant à réduire ces risques :

- **Espaces de dialogue communautaire** : création ou renforcement de plateformes locales de médiation et de concertation (CLPD, Baraza, comités locaux), pour favoriser la gestion pacifique des différends, la prévention des escalades et la reconstruction de la confiance.
- **Appui psychosocial et protection** : prise en charge des survivantes de violences, dispositifs de protection communautaire et systèmes d'alerte précoce adaptés aux contraintes sécuritaires.
- **Renforcement de la résilience communautaire** : approches participatives permettant aux communautés d'identifier leurs priorités, d'élaborer leurs plans d'action et de renforcer leur capacité collective à réduire les risques.
- **Soutien aux mécanismes traditionnels de résolution des conflits** : accompagnement des médiateurs coutumiers légitimes, en les combinant avec des garanties de droits humains et en veillant à ne pas légitimer les structures parallèles mises en place par des groupes armés.

Les acteurs centraux du projet incluent :

- **Les autorités locales et coutumières**, indispensables pour la résolution des conflits fonciers, la prévention communautaire et la légitimation des processus de paix.
- **Les organisations communautaires de base**, notamment les associations de femmes et de jeunes, essentielles pour la mobilisation sociale, la sensibilisation et la prévention des violences.
- **Les services déconcentrés de l'État** (genre, affaires sociales, santé, justice), responsables de la coordination locale, de la protection et du suivi institutionnel.
- **La MONUSCO**, acteur clé pour l'appui technique, la protection opérationnelle et la stabilisation surtout dans la province du Nord Kivu où la mission reste déployée.
- **Les leaders religieux et coutumiers**, figures de confiance capables de jouer un rôle de médiateurs dans les contextes polarisés.
- **Les autorités de facto et les groupes armés locaux**, comme les Wazalendo, pourraient également être approchés dans les zones sous leur administration, à travers les mécanismes de collaboration mis en place par OCHA, afin de les sensibiliser à l'impact de leurs actions administratives sur la dynamique des conflits.

L'analyse intègre une perspective sensible au genre et à l'âge : femmes et jeunes, à la fois parmi les plus affectés par les crises et au cœur de la reconstruction sociale, sont impliqués dans toutes les phases du projet, conception, mise en œuvre et suivi, afin de garantir une consolidation de la paix inclusive, légitime et durable. Les associations féminines, les associations tenues par les femmes et les activités de promotion des droits des femmes feront parties intégrantes de ce projet afin de renforcer le rôle de la femme dans la résolution des conflits mais aussi mettre en avant les actions entreprises par ces dernières dans ce cadre.

a) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants¹⁰, et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Le projet s'inscrit avant tout dans la Stratégie Protection, Assistance et Résilience (PAR) élaborée pour orienter la réponse intégrée aux retours dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Cette stratégie constitue le cadre de référence central permettant de relier les interventions humanitaires, de stabilisation et de développement autour d'une vision cohérente. Le projet proposé en est une déclinaison opérationnelle : il traduit les trois piliers du PAR en actions concrètes adaptées aux réalités contrastées des zones sous contrôle gouvernemental et des zones sous contrôle de facto de l'AFC/M23.

Dans les zones administrées par l'État, le projet met en œuvre l'orientation PAR visant à dépasser l'urgence humanitaire pour renforcer la résilience institutionnelle et communautaire. Il appuie la gouvernance locale, améliore l'accès aux services essentiels, soutient les dispositifs fonciers protecteurs et accompagne la relance économique. Ces interventions contribuent directement à la consolidation de l'autorité publique, à la réduction des tensions foncières et au rétablissement de la confiance avec les communautés, éléments essentiels du pilier « Protection » et du pilier « Résilience » de la stratégie PAR.

Dans les zones sous contrôle de facto, l'approche PAR est appliquée à travers une programmation territoriale sensible au conflit, privilégiant la protection des civils, les mécanismes discrets de médiation communautaire, la gestion des risques liés aux groupes armés et le maintien d'un minimum vital de services et de moyens d'existence. Cette complémentarité entre les approches renforce la continuité territoriale du PAR tout en tenant compte des dynamiques de pouvoir, des perceptions communautaires et des risques de capture.

Le projet s'inscrit également dans les principaux cadres nationaux de consolidation de la paix, notamment le Plan national stratégique de développement (PNSD) 2024–2028, avec également des liens avec les projets STEP - Stabilisation de l'Est de la RDC pour la paix et STAR-Est (« Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC »), tous deux financés par la Banque mondiale. En s'appuyant sur ces cadres, il contribue à harmoniser les interventions dans les zones de convergence et à renforcer le leadership national sur les réponses aux déplacements et aux violences.

Au niveau des Nations Unies, le projet s'inscrit dans le Cadre de coopération UNSDCF 2025–2029, en particulier les effets relatifs à la cohésion sociale, à la gouvernance locale et à la résilience communautaire. Il est conçu pour fonctionner en complémentarité directe avec les programmes du HCR, de l'OIM, du PNUD et des agences sectorielles actives dans les zones affectées : relance économique, prévention des conflits, coordination de l'assistance humanitaire, appui foncier et suivi territorial.

L'appropriation nationale est assurée par le Ministère du Plan, les autorités provinciales, les services déconcentrés, les chefferies et les mécanismes communautaires. Cette architecture garantit que le projet renforce les cadres existants, s'intègre pleinement dans la logique PAR et amplifie les efforts nationaux et internationaux en faveur de la stabilité et de la réintégration durable.

b) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complète toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

¹⁰ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Le projet s'inscrit d'abord dans la Stratégie Protection–Assistance–Résilience (PAR), cadre unificateur qui oriente la réponse intégrée aux retours dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Élaborée conjointement par les autorités nationales, les provinces et le système des Nations Unies, la PAR constitue la référence centrale pour articuler les interventions humanitaires, de stabilisation et de développement dans la zone de l'Est de la RDC affectée par la crise AFC/M23. Le projet en représente une traduction opérationnelle directe : il déploie les trois piliers du PAR – protection, assistance et résilience – en les adaptant aux contextes distincts des zones sous contrôle gouvernemental et de celles sous contrôle de facto de l'AFC/M23, garantissant ainsi une continuité territoriale de l'action.

La complémentarité avec les initiatives des Nations Unies est un pilier essentiel. Le projet s'inscrit dans le Plan-cadre de coopération UNSDCF 2025–2029 ainsi que dans le plan conjoint HCR–PNUD pour l'opérationnalisation de la stratégie de retour du système onusien, doté de 25 millions USD dont 15 millions déjà mobilisés auprès de plusieurs bailleurs dont la Suède, le Royaume-Uni (FCDO), le Canada, la Corée du Sud ainsi que les fonds TRAC du PNUD. Il vient combler les axes non financés tout en bénéficiant de l'expertise du PNUD en matière de normes environnementales et sociales. Le projet crée également des passerelles opérationnelles, en ce qui concerne les aspects de la cohésion sociale notamment, avec la MONUSCO et d'autres partenaires mentionnés, qui ont mené des initiatives qui seront capitalisées ou mis en échelle dans le cadre de ce financement PBF, notamment les Baraza, la CCRCC et les réseaux CAN/CLA, afin de renforcer l'alerte précoce et la médiation communautaire.

Il s'articule aussi avec les initiatives de partenaires tels que la Banque Africaine de Développement ¹¹, notamment dans le cadre d'une demande de financement du gouvernement auprès de la BAD sous la fenêtre crise de la Facilité d'appui à la transition (TSF Pilier I). Un processus de planification conjointe a débuté dans le cadre de cette stratégie. Le Projet de réponse à la crise en appui aux populations affectées dans l'est de la République démocratique du Congo (PRECAPE), en cours d'approbation, s'aligne sur la Feuille de route pour la récupération de l'autorité de l'État du gouvernement qui intègre la PAR.

PRECAPE mettra en œuvre majoritairement les piliers 2, 3 et 4 de la stratégie PAR à Uvira, Béni et Walikale. De ce fait, les deux projets seront complémentaires à Uvira et Béni. Il s'agira pour le projet PBF de couvrir les aspects de prévention des conflits et pour PRECAPE de redémarrer les services sociaux de base et de relancer l'économie locale. La planification conjointe ainsi que le suivi de la mise en œuvre seront guidées par des principes directeurs (voir document en annexe), à travers un séquençage précis des activités et une sélection des bénéficiaires conforme aux principes de programmation sensible aux conflits. Un mécanisme conjoint et durable de gestion des plaintes sera également mis en place. Par ailleurs, le SNU participera au comité de pilotage de PRECAPE, tandis que le Fonds social, en tant qu'entité chargée de la mise en œuvre du PRECAPE, prendra part aux réunions du comité technique du projet.

Le projet se réfère aussi à la KOICA et la GIZ, qui sont en discussion pour un appui des volets « résilience » de la stratégie PAR, notamment à travers des actions de relance économique, de réhabilitation communautaire et de renforcement des services de base. Cette convergence d'interventions garantit que chaque acteur contribue à une composante spécifique de la stratégie PAR sans duplication, renforçant ainsi l'impact global de la stratégie.

Par ailleurs, le retour des déplacés internes et des réfugiés congolais et rwandais figure parmi les problématiques discutés lors des actuelles discussions à Washington et à Doha entre, d'une part les gouvernements de la RDC et du Rwanda (processus de Washington) et, d'autre part, le gouvernement de la RDC et l'AFC/M23 (processus de Doha), et est pris en compte notamment dans l'Accord cadre de Doha signé en novembre 2025. Pour ce faire, le HCR a renforcé, depuis 2025, son dispositif pour faciliter le rapatriement volontaire et digne des réfugiés rwandais, quoique dans des circonstances adverses ; bénéficiant de l'appui financier des États-Unis d'Amérique. Dans le même sens, l'agence a amorcé des activités communautaires de

¹¹ Dans le cadre d'une demande de financement du gouvernement auprès de la BAD sous la fenêtre crise de la Facilité d'appui à la transition (TSF -Pilier I), un processus de planification conjointe a débuté dans le cadre de cette stratégie. Le Projet Multinational d'Appui aux Populations Affectées en République Démocratique du Congo (RDC) par la Crise à l'Est de la RDC (PRECAPE), en cours de d'élaboration, s'aligne sur la stratégie et mettra en œuvre certains aspects de résilience mentionnés. Cette planification conjointe permettra d'assurer le volet prévention des conflits du projet PRECAPE et ce dernier assurera le scale-up du renforcement et du rétablissement des services sociaux de base visés par le projet PBF.

dialogue communautaire et de cohésion sociale, et cela en prélude du retour prochain et facilité des réfugiés congolais vivant au Rwanda. Etant donné que ces activités sont mises en œuvre sur les mêmes zones que les localités d'origine des déplacés internes, une approche communautaire de gestion du retour est nécessaire. C'est dans ce contexte que l'actuel projet sous le financement PBF constitue une contribution essentielle à ce processus. Ce projet prévoit notamment le renforcement des mécanismes étatiques et/ou communautaire de suivi de retour et le documentation et traitement des conflits et autres problèmes de protection engendrés par le retour.

En plus, ce projet s'appuiera sur les projets GPI 2.0 (ONUFEMMES, UNFPA) au NK et SK qui vise à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le cadre des Objectifs de Développement Durable, les projets YPI mises en œuvre par SFCG au Sud Kivu dans sa dimension relative à soutenir les jeunes comme acteurs clés dans les processus de paix et de sécurité.

Bref résumé des interventions existantes :

Nom du projet / durée	Donateur & Budget	Organisation(s) de mise en œuvre	Orientation	Complémentarité avec la proposition PBF
Plan de réponse à la crise à l'Est de la RDC	\$ 25M SUEDE CANADA ROK (Corée) PNUD (TRAC) Gouvernement de la RDC (FONAREV) FCDO Grande Bretagne)	PNUD	Protection, relèvement, résilience	Aligné à la stratégie PAR notamment par les interventions qui apportent une dimension prévention-conflits et de Relèvement post crises et coordination intersectorielle manquante.
Programme d'appui aux politiques et institutions dans la gestion des conflits en appui à la transition pour la stabilisation au Nord Kivu, au sud Kivu et en Ituri	FCDO \$ 3,200,000	PNUD	Cohésion sociale Engagement politique Résolution des conflits locaux, provincial, foncier et transfrontalier	Le projet assure la complémentarité gouvernementale dans la résolution pérenne des conflits au travers d'un renforcement des capacités et prise des décisions orientées vers la résolution des conflits
Soutien au processus de paix et à la stabilité des territoires de l'est de la République Démocratique du Congo	9,000,000 EUR	OIM	Cohésion sociale, réintégration des ex-combattants, stabilisation	Alignement avec le P-DDRCS et le processus de paix de Nairobi. En lien avec le PBF dans le suivi des actions avec les autorités locales et les structures étatiques et de la société civile.
Protection communautaire (HCR)	\$ 760,000 CERF	HCR, INTERSOS	Suivi protection, cohésion sociale, mécanismes fonciers	Le PBF étend la couverture et renforce les capacités locales insuffisamment financées.
Programmes WASH	Banque mondiale \$ 650,000 CERF	UNICEF, CICR	Eau, assainissement, infrastructures	Le projet renforce les composantes sociales, foncières et de

				gouvernance autour des services.
GPI 2.0 2025-2028	PBF \$ 3,000,000	ONU Femmes / UNFPA	Participation des femmes aux processus de paix	Synergies sur leadership féminin, médiation et gouvernance locale dans la résolution des conflits.
YPI 2024-2026	PBF \$ 2,000,000 (SFCG) \$ 670,000 (KtK)	Search for Common Ground (INGO), Kvinna till Kvinna (INGO)		Synergies avec les initiatives impliquant les jeunes dans le cadre du projet PBF
« Protection et Engagement non armés des civils contre la violence » PECINA 2025-2027	PBF \$ 2,500,000	UNFPA, Non violent Peace force (INGO)		Nonviolent Peaceforce et UNFPA ayant contribué à l'élaboration de la stratégie PAR, les synergies entre les deux interventions se trouvent surtout dans la zone de convergence de Kalehe, Sud Kivu
Mécanismes MONUSCO (Baraza, CCRCC, CAN/CLA)	MONUSCO	MONUSCO	Médiation, résolution des conflits, alerte précoce	Le projet capitalise et pérennise ces mécanismes dans un contexte post- transition.

I. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

- a) *Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).*

Le projet de « renforcement de la cohésion sociale, de la résilience et de la réintégration des retournés dans les zones de conflit aux Nord-Kivu et Sud-Kivu » s'inscrit dans la vision de la stratégie Protection, Assistance et Résilience (PAR) et s'aligne sur les principes du Nexus humanitaire-développement-paix (HDP), en cherchant à renforcer la cohérence entre les interventions d'urgence, les actions de relèvement et les efforts de consolidation de la paix. Ce projet renforce la complémentarité avec les activités inclus dans le plan de réponse humanitaire (HNRP, Humanitarian National Response Plan) dans une logique de réduction de la dépendance à l'assistance d'urgence.

L'occupation des cités stratégiques de Goma et Bukavu et les chefs-lieux de territoires était accompagnée par le démantèlement des camps des déplacés et des centres collectifs pour exiger un retour forcé des populations. Ces retours dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu se déroulent dans un environnement profondément instable, marqué par la persistance des violences armées, la fragmentation de l'autorité et la compétition sur les ressources. Ils ne traduisent pas une transition vers la paix, mais plutôt l'adaptation contrainte des populations à un espace où menaces sécuritaires, gouvernance disputée et capacités institutionnelles limitées façonnent la vie quotidienne. Les besoins des retournés et des communautés hôtes s'inscrivent ainsi dans une lecture fine des risques de protection, des tensions locales et des dynamiques économiques et politiques.

L'objectif général consiste à renforcer la cohésion sociale, à promouvoir une gouvernance locale inclusive et à consolider la résilience communautaire dans les zones de retour. Le projet s'attaque aux causes profondes des tensions, telles que l'accès inégal aux ressources, l'absence d'autorité légitime et les conflits fonciers, tout en répondant aux facteurs immédiats que sont les violences intercommunautaires, les pressions exercées par les groupes armés ou les restrictions de mouvement. Pour ce faire, il met en place des mécanismes participatifs de dialogue et de médiation, des dispositifs communautaires de protection, ainsi que des initiatives de relèvement économique ciblant en priorité les groupes vulnérables.

Sensibilité au Conflit et respect du principe de ne pas nuire

Ce projet se propose une approche d'intervention sensible au conflit avec une analyse contextuelle continue, principe « do no harm », implication inclusive des parties prenantes.

Dans la phase de démarrage, une analyse de sensibilité aux conflits sera intégrée pour identifier les dynamiques locales de pouvoir, les risques de stigmatisation (notamment des survivantes de VSBG), et les tensions liées à l'accès aux ressources et à la terre. Chaque site bénéficiera d'une cartographie sociale et d'un diagnostic participatif permettant de documenter les risques spécifiques : conflits fonciers, rivalités entre clans, discriminations ethniques ou inégalités de genre.

Au cours de l'implémentation du projet, Les mécanismes de gestion des plaintes et recours qui seront opérationnalisés par le projet permettront de remonter les informations de la base émanant des bénéficiaires direct ou indirect et même des tiers afin de garantir le respect des normes environnementales et sociales dans la mise en œuvre des interventions par toutes les parties prenantes.

Pour ce qui concerne les activités de relèvement socioéconomique (les AGR, THIMO notamment) projet s'assurera que les AGR et activités proposés ne mettent pas les bénéficiaires en danger (activités à risque, horaires inadaptés, exposition aux violences basées sur le genre, etc.) et respecteront les normes de sécurité, en particulier pour les femmes et les jeunes.

L'identification des bénéficiaires se fera de manière participative et transparente, avec l'implication des autorités locales, des comités communautaires, des femmes leaders et des groupes marginalisés, pour éviter toute perception de favoritisme, d'exclusion ou de conflit social autour des appuis reçus.

Approche communautaire et non légitimation des autorités de facto

Comme il s'agit des espaces fragiles (sous contrôles des autorités de facto), marqués par des tensions sur les terres et les habitations, des déficits de justice locale, une insécurité persistante et une concurrence accrue pour des ressources limitées, une dimension humanitaire ++ sera privilégiée où il sera question de combiner réponse d'urgence (besoins immédiats des retournés) avec relèvement socio-économique et dialogue communautaire. En plus, un accent particulier sera placé sur la participation communautaire dans la construction des solutions avec les communautés et organisations de la société civile en créant des espaces de dialogue et cohésion sociale (Espaces de concertation, médiation intercommunautaire, campagnes contre la stigmatisation) et en soutenant des initiatives visant à renforcer des moyens de subsistance pour réduire la vulnérabilité. Enfin, des partenariats stratégiques seront renforcés dans un système de coordination inter-agences sous l'approche cluster ONG locales, autorités provinciales tout en s'appuyant sur d'autres initiatives conjointes FNUAP, PBF.

L'approche communautaire est au cœur du dispositif. Les communautés locales, notamment les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, participent pleinement aux processus de planification, de mise en œuvre et d'évaluation, garantissant l'appropriation locale et la durabilité des résultats. Dans les zones les plus sensibles, une stratégie d'engagement indirect avec des acteurs de confiance est privilégiée afin de réduire les risques et de consolider la légitimité locale.

La mise en œuvre du projet repose sur des partenariats solidement ancrés avec les structures communautaires existantes avec les autorités légitimes et avec les acteurs humanitaires et de développement.

Pilotage gouvernementale et renforcement des capacités des autorités nationales

Dans les zones sous administration gouvernementale, le projet contribue au renforcement des institutions locales à travers la planification participative, la consolidation des mécanismes de gestion foncière, l'amélioration de l'accès aux services essentiels et le déploiement d'outils d'alerte précoce et de gestion de crise. Dans les zones sous contrôle de facto, l'intervention adopte une approche territoriale sensible au conflit, calibrée pour protéger les civils, éviter toute forme de légitimation des autorités parallèles et maintenir un accès minimal aux biens et services essentiels. Cette approche repose sur une analyse politique et contextuelle constante, assurant que les activités restent strictement humanitaires et centrées sur la protection.

La mise en œuvre s'appuie sur les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Ces principes structurent l'ensemble du cycle de programmation, depuis la conception jusqu'au suivi, en intégrant de manière systématique une analyse sensible aux conflits visant à prévenir les tensions, anticiper les risques et

atténuer les effets potentiellement négatifs. Une attention particulière est accordée aux dynamiques locales de pouvoir, aux risques intercommunautaires et aux enjeux liés aux ressources naturelles dans les zones de convergence.

Une coordination technique étroite, alignée sur les clusters et les plateformes dédiées aux solutions durables, garantit la complémentarité des interventions et évite les duplications. Le HCR assurera la protection et la réintégration des personnes retournées. L'OIM pilotera les activités de relèvement communautaire et de cohésion sociale. Le PNUD soutiendra la gouvernance locale en fournissant un appui technique institutionnel aux Gouvernements provinciaux dans la coordination et le pilotage des activités liées aux solutions durables aux mouvements des populations dans les zones sous contrôle du gouvernement. Le PNUD travaillera aussi dans l'opérationnalisation des mécanismes de gestion de plaintes et recours ainsi que les activités de relèvement socio-économique.

Suivi et mitigation des risques

En amont, tout en considérant les efforts de médiation et de dialogue qui sont entrepris, notamment dans le cadre des processus de Doha et de Washington ainsi qu'au niveau régional, le projet prend pour hypothèse de risques dans les deux provinces : une escalade de la crise et détérioration de la sécurité dans les zones de projet pouvant entraîner des restrictions potentielles de l'accès humanitaire; un manque d'implication de la partie nationale et d'appropriation en raison de l'expansion des zones administrées par les autorités de facto et échappant au contrôle de l'État et des difficultés opérationnelles (paiement des partenaires, achats) dues à l'incapacité des banques à opérer dans les zones occupées par les autorités de facto dans l'est de la RDC.

Pour ce fait, un dispositif robuste de gestion des risques sera déployé, intégrant des analyses contextuelles régulières, un suivi communautaire renforcé, des outils de collecte sensibles au conflit et des mécanismes de redevabilité incluant des systèmes de feedback et des audits externes.

Le projet mettra en place une matrice des risques souple et procèdera à des ajustements rapides en fonction de la situation. L'utilisation d'outils de gestion et de mise en œuvre adaptatifs et la mise en contribution des conseillers en sécurité des Agences impliquées ainsi que de UNDSS soutiendra les opérations au niveau local.

Sensibilité au genre

Enfin, l'approche est pleinement sensible au genre et à l'âge. Elle garantit une participation équilibrée avec au moins 50 % de femmes et une représentation significative des jeunes entre 18 et 35 ans dans les mécanismes de gouvernance, les espaces de dialogue et les activités de prévention des conflits. Cette orientation consolide leur rôle essentiel dans la reconstruction du tissu social et dans l'ancrage durable de la paix dans les zones de convergence.

Le projet prévoit de cibler au moins 60 % de femmes parmi les bénéficiaires directs, dont un quota spécifique pour les survivantes de VSBG, en leur offrant un appui psychosocial, économique et un accompagnement personnalisé dans leur processus de réinsertion et d'autonomisation. Les activités proposées notamment les formations, l'accès aux AGR, l'insertion dans des groupes d'épargne, le renforcement des compétences en gestion – visent à renforcer la position sociale et économique des femmes, à valoriser leur rôle dans la communauté et à promouvoir leur participation active à la prise de décision dans la gestion des ressources économiques et communautaires.

- b) *Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.*

Si, dans les zones de retour, les communautés (leaders communautaires, représentantes et représentants des femmes et des jeunes, OSC) et les autorités locales dans les zones sous contrôle du gouvernement sont pleinement associées à la conception, l'animation et le suivi de mécanismes de protection et de dialogue communautaire inclusifs – et qu'elles coordonnent leurs actions pour prévenir et résoudre pacifiquement les tensions entre communautés hôtes et retournés, en accordant une attention spécifique aux groupes les plus vulnérables ;

Et si, dans ces mêmes zones, la confiance et la résilience des communautés hôtes et des retournés sont renforcées grâce :

- à un accès équitable et inclusif aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, assainissement),
- à un accompagnement en santé mentale et soutien psychosocial,
- ainsi qu'à la revitalisation de l'économie locale à travers des activités génératrices de revenus et des pratiques de gestion des ressources naturelles (foncier, forêts, mines, agro-pastoral) conçues de manière sensible au conflit, inclusive et durable.

Alors la cohésion sociale sera significativement renforcée dans les zones de retour, comme en attesteront :

- une baisse mesurable des conflits intercommunautaires signalés et traités de manière pacifique ;
- une participation accrue et effective des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés dans les instances locales de gouvernance et de dialogue ;
- le fonctionnement régulier, autonome et légitime des mécanismes locaux de prévention, de médiation et de gestion des conflits ;
- un accès élargi, sûr et équitable des retournés et des communautés hôtes aux services de base ;
- un renforcement de la sécurité foncière et une diminution des litiges liés à l'accès et à l'usage des ressources.

Parce que les inégalités d'accès aux services auront été réduites, les tensions locales mieux anticipées et désamorçées, et les conditions de vie rendues plus dignes ; parce que la confiance entre communautés aura été consolidée par des espaces de dialogue inclusifs et par une distribution plus équitable des opportunités socio-économiques ; parce que l'économie locale et les circuits économiques auront été relancés sur des bases plus justes ; et parce que des capacités de résilience durable auront été mises en place, intégrant la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

- c) Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

RESULTAT : Réduction des effets du conflit par le renforcement des conditions de retours durables, de stabilisation et de protection des populations vulnérables dans le Nord Kivu et le Sud Kivu pour l'émergence de communautés plus autonomes et solidaires.

Le projet vise à créer les conditions d'un retour sécurisé, digne et durable des populations déplacées dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Il intervient dans un contexte caractérisé par des tensions intercommunautaires persistantes, une fragmentation des autorités locales, des risques sécuritaires élevés et de fortes inégalités d'accès aux services essentiels et aux moyens de subsistance. Les femmes et les filles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les ménages dirigés par des femmes figurent parmi les groupes les plus exposés aux violences, à l'exclusion et aux impacts durables des déplacements. La mise en œuvre conjointe des actions permettra de réduire significativement les tensions communautaires et de consolider un environnement protecteur. L'accès équitable et sécurisé aux services essentiels agira comme levier de paix et de cohésion sociale, tandis que le renforcement de la résilience socio-économique inclusive contribuera à prévenir les conflits et à réduire durablement les tensions. Ensemble, ces interventions favoriseront la stabilité, la protection des populations vulnérables et l'émergence de communautés plus autonomes et solidaires.

L'intervention repose sur une progression logique et complémentaire :

1. la réduction des tensions et la consolidation d'un environnement protecteur créent les bases nécessaires ;
2. l'amélioration de la gouvernance et de l'accès équitable aux services essentiels renforce la confiance et la cohésion sociale ;
3. la résilience économique inclusive consolide les dynamiques de paix. Cette articulation évite les actions isolées et garantit que chaque étape s'appuie sur un cadre stabilisé et sensible au conflit.

L'approche distingue les zones sous responsabilité du Gouvernement de la RDC — où les institutions peuvent être appuyées dans leurs mandats — et les zones sous autorités de facto, où les interventions reposent sur des mécanismes communautaires neutres afin d'éviter toute reconnaissance institutionnelle et de garantir une protection impartiale.

Produit 1.1 : Renforcement des mécanismes communautaires inclusifs de suivi du retour, de dialogue et Réduction des tensions et consolidation d'un environnement protecteur

Ce premier volet constitue la pierre angulaire du projet. Il vise à prévenir les violences, réduire les tensions intercommunautaires et renforcer les mécanismes locaux de protection afin de stabiliser les zones de retour. Sans cette étape préalable, les actions sur les services essentiels ou les moyens de subsistance resteraient fragiles ou pourraient accentuer les tensions existantes.

L'intervention débute par une analyse participative et inclusive des risques, permettant d'identifier les menaces spécifiques : violences sexuelles et exploitation des femmes et des filles, risques de recrutement armé ou de stigmatisation pour les jeunes hommes, litiges fonciers affectant les personnes âgées, exclusion des personnes handicapées des mécanismes d'information et de recours, vulnérabilité accrue des ménages les plus précaires.

Dans les zones gouvernementales, le projet renforce les capacités des autorités provinciales et locales à analyser, prévenir et gérer les risques, en intégrant les besoins différenciés des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés dans les dispositifs de planification et de coordination.

Dans les zones sous autorités de facto, l'action s'appuie sur des mécanismes communautaires autonomes et neutres capables d'assurer la protection dans un contexte institutionnel fragmenté.

Les Réseaux de Protection Communautaire jouent un rôle central dans l'identification et le suivi des risques, la mise en place d'alertes précoces, la sécurisation du référencement des survivants et le suivi des dynamiques de retour sensibles au conflit.

Ainsi, dans le cadre de la localisation de l'aide, le projet prévoit des approches ciblées et spécifiques de renforcement des capacités des acteurs locaux, notamment des organisations dirigées par les femmes et les filles, pour assurer la déconstruction des normes sociales hostiles à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, des approches suivantes seront développées :

- Le leadership féminin : Il serait question non seulement d'assurer que les femmes représentent 50% des structures communautaires à mettre à place (comité de médiation, structures communautaires de protection, comité des retournés, comité de suivi des projets, etc.), mais aussi et surtout qu'elles disposent des capacités pour influencer les décisions prises.
- La masculinité positive pour impliquer les hommes dans la compréhension des normes sociales et leur transformation, mais aussi pour assurer qu'ils constituent un appui favorable pour le développement des activités d'autonomisation des femmes et des jeunes filles.
- Médiation, prévention des crises et gestion des tensions pour les autorités et leaders traditionnels ;
- La prévention des violences basées sur le genre pour les femmes et jeunes femmes ;
- Participation civique, gestion des rumeurs et prévention de la violence pour les jeunes.

Une attention particulière est portée aux conflits fonciers, l'un des principaux moteurs de tensions. Des cartographies des litiges, l'identification inclusive des acteurs, des médiations préventives lorsque possible et un appui limité aux services fonciers en zones gouvernementales permettent d'en atténuer l'impact. Des passerelles avec le PRECAPE et autre intervenant seront établis pour assurer la complémentarité des interventions vu le budget limité de ce projet et ce dans les zones sous autorités légales.

Dans les zones gouvernementales – Beni, Lubero et Uvira :

Activité 1.1 : Renforcement des mécanismes étatiques locaux de gouvernance, de gestion de retour, de médiation et de cohésion sociale avec des approches différentes dans les deux zones. Le projet mettra en place et renforcera les mécanismes étatiques de gestion du retour et des conflits y afférents à travers les CLPD/CPD, en assurant leur identification, formation, équipement et supervision.

Cette activité est en conformité avec la stratégie de protection, assistance et résilience, le projet va contribuer au renforcement des capacités des autorités locales dans la gestion des retours et la résolution des conflits y

afférents. Elle sera ainsi une contribution dans la restauration de l'autorité de l'Etat et le renforcement de l'appropriation pour les questions humanitaires et du développement.

Cette activité s'inscrit dans la poursuite des initiatives du triple nexus paix-humanitaire-développement initiées au Nord-Kivu par le PNUD, le HCR et la MONUSCO. Dans ce cadre de cette initiative, la ville de Beni et la chefferie de Baswagha (dans le Lubero) disposent déjà des plans locaux de développement incluant des projets des trois volets paix, humanitaire et développement. Ainsi cet appui visera à consolider les acquis de ce processus dans la chefferie de Baswagha, la ville de Butembo, la ville de Beni et la commune de Oicha.

Activité 1.2 : Mise en place de plan d'actions prioritaires de protection (PAP 2026) intégrant les mécanismes de dialogues communautaires.

Le projet prévoit l'appui à la mise en œuvre des plans communautaires de protection élaborés par les structures locales à la suite des analyses situationnelles et de la priorisation communautaire.

Activité 1.3 : Formation de filles sur les compétences de vie (leaderships féminins, coaching et prise de parole en public).

Le projet prévoit d'assurer une représentation équitable des hommes et des femmes dans les différentes structures ou comités mis en place ou appuyés. Pour aller plus que la représentation chiffrée, les femmes membres de ces structures seront formées sur la prise de parole en groupe et le leadership féminin. Dans ce cadre, le HCR a développé une approche dénommée « girl shine » qui sera mise en contribution dans ce projet.

Activité 1.5 : Egalité de sexes et autonomisation des femmes.

Il s'agira de travailler sur les causes et facteurs des inégalités entre les hommes et les femmes retournés en matière d'accès aux chances et aux opportunités de résilience. Dans ce cadre, une analyse genre sera préalable conduite pour ressortir les écarts entre les hommes et les femmes, ainsi que les besoins sexospécifiques. Ensuite, pour parvenir au changement de comportement en vue de plus d'égalités de sexes, des programmes comme la masculinité positive, le leadership féminin, etc. Seront conduites par des structures féminines locales ayant bénéficié de l'accompagnement du HCR et de ses partenaires durant les années 2024 et 2025 (REGED à Oicha, Groupe de dialogue des femmes de Lubero).

Pour assurer une complémentarité et un suivi durable des acquis du projet, ces mêmes structures féminines locales seront associées dans l'identification et l'encadrement des bénéficiaires des activités de réinsertion socioéconomique mises en œuvre par OIM et d'appui aux AVEC/mutuelles de solidarité qui seront développées par le PNUD.

Dans les zones sous autorités de facto :

Activité 1.1 : Renforcement des mécanismes communautaires de suivi et gestion des retours

Dans les zones sous contrôle d'autorités de facto, le suivi du retour se fera essentiellement au travers des structures communautaires non-étatique. Cela permettra d'assurer la neutralité et surtout de baser l'assistance sur les besoins, et non sur des éventuelles considérations politiques ou idéologiques.

A cet effet, un appui ainsi qu'un encadrement sera donné aux organisations communautaires (FAC à Kitshanga/Mweso, MWAKA-Asbl à Sake/Kimoka, etc.) qui collaborent déjà avec le HCR dans ce travail. Ces structures seront également impliquées dans l'identification des besoins communautaires en vue de l'orientation de l'assistance.

Activité 1.4 : Mise en place de mécanismes communautaires de résolution de conflits ; suivi de cas de protection ;

Conformément à la stratégie de protection, d'assistance et de résilience, le projet ne s'appuiera pas sur les mécanismes étatiques dans les zones sous contrôle des autorités de facto. Pour ce faire, il est prévu d'instaurer un réseau de médiateurs communautaires formés et certifiés. Ainsi, le projet accompagnera ces structures dans la mise en œuvre des plans communautaires de protection, de médiation, de prévention de conflits, etc. Il s'agira principalement des structures/mécanismes communautaires existantes qui seront identifiées, analysées et renforcées. L'analyse portera non seulement sur leurs capacités techniques, mais

aussi sur l'inclusion et les dimensions éthiques et professionnelles. En cas d'absence de structures, le projet facilitera la mise en place de nouvelles.

Il est évident que dans les zones sous contrôle des autorités de facto les conflits sont importants et divisent les PDI, les retournés, les rapatriés spontanés ainsi que les membres des communautés hôtes. Cependant, en conformité avec les directives du Cluster Protection national, ce projet ne s'attaquera pas aux conflits fonciers structurels à cause de l'illégitimité et/ou des faibles compétences des autorités/structures étatiques en place dans ces zones sous contrôle. Ainsi, cette activité ciblera des conflits communautaires légers dont la résolution peut être faite au travers des médiations communautaires.

Activité 1.5 : Egalité de sexes et autonomisation des femmes.

Il s'agira de travailler sur les causes et facteurs des inégalités entre les hommes et les femmes retournés en matière d'accès aux chances et aux opportunités de résilience. Dans ce cadre, une analyse genre sera préalable conduite pour ressortir les écarts entre les hommes et les femmes, les inégalités de sexes en matière d'accès aux ressources foncières, ainsi que les besoins sexospécifiques. Ensuite, des programmes comme la masculinité positive et des séances éducatives seront conduites pour parvenir au changement de comportement. Par ailleurs, parmi les plans d'actions communautaires qui seront appuyés, le projet prévoit cibler 50% des inégalités affectant les femmes et les jeunes filles, notamment en matière d'accès à la terre et aux autres opportunités économiques.

Ici, cette activité mise en œuvre en collaboration avec l'UFCD (Union des femmes pour le changement et le développement de Bweremana), qui est une structure féminine communautaire travaillant avec le HCR depuis deux ans.

Il sied de noter que cette activité appuyer aussi les activités de réinsertion socioéconomique mises en œuvre par OIM et d'appui aux AVEC/mutuelles de solidarité qui seront développées par le PNUD.

Produit 1.2 : Accès aux services sociaux de base et réduction des tensions.

Une fois les tensions réduites, le projet s'attache à transformer l'accès aux services essentiels, souvent source de rivalité ou de discrimination — en levier de cohésion sociale et de confiance entre communautés.

Les zones ciblées étant marquées par les retours massifs dans des villages fragilisés, la saturation des services sociaux, la destruction des infrastructures et une forte pression démographique, ces dynamiques créent un terrain propice aux tensions entre retournés, communautés hôtes et PDI, alimentées par la compétition pour l'accès à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation et au logement. Dans ce contexte, les interventions ci-dessous proposées s'inscrivent dans une logique de stabilisation sensible au conflit, en agissant simultanément sur les causes structurelles et les stimuli immédiats de tensions communautaires. En combinant des approches multisectorielles — WASH, santé, éducation, abris, MHPSS — et en les ancrant dans des évaluations participatives, les activités proposées répondent de manière cohérente aux facteurs de conflit identifiés dans les Kivu. Elles réduisent la pression sur les services de base, atténuent les inégalités perçues et renforcent la cohésion sociale dans des zones profondément affectées par les déplacements et les retours. L'ensemble du programme contribue ainsi à une stabilisation durable, fondée sur des services accessibles, une participation inclusive et un renforcement des capacités communautaires.

Pour renforcer l'autorité de l'Etat congolais dans les zones bénéficiaires, le projet ne fournira pas directement les services. Il renforce les dispositifs de gouvernance, de participation et de redevabilité au niveau communautaire pour garantir un accès équitable, sécurisé et sensible au conflit. Les services techniques étatiques sectoriels concernés seront mis en avant dans l'exécution des actions programmées, notamment dans les zones sous contrôle étatique. Les groupes les plus exposés bénéficieront d'une attention particulière : femmes et filles à risque d'exploitation, enfants vulnérables à l'abandon scolaire, personnes âgées et vivant avec un handicap souvent exclu, jeunes hommes susceptibles d'être stigmatisés ou recrutés, populations confrontées à l'extorsion.

L'intervention soutient la mise en place ou le renforcement de comités de gouvernance participative réunissant les autorités locales lorsque présentes, les leaders communautaires, femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, les retournés et les communautés hôtes. Ces mécanismes :

- analysent et atténuent les risques spécifiques ;

- assurent une représentation équilibrée ;
- organisent des consultations différenciées selon le genre, l'âge et la vulnérabilité ;
- renforcent la transparence ;
- préviennent les perceptions d'injustice.

Les interventions combinées ci-dessous, permettront d'améliorer durablement les conditions de vie des populations retournées et des communautés hôtes. Grâce à une planification inclusive basée sur des données fiables, l'accès équitable à l'eau, à l'assainissement, à la santé, à l'éducation et à des abris décents sera renforcé. Le projet favorisera la résilience communautaire, la réintégration durable, la stabilité sociale et la protection des groupes vulnérables, tout en développant les capacités locales en santé mentale et soutien psychosocial. L'ensemble de ces actions contribuera à la cohésion sociale et à la réduction des risques liés aux déplacements et aux crises. **Activité 2.1. : Évaluation participative des besoins des populations retournées et communautés hôtes pour une planification inclusive des interventions (DTM).** Mener une évaluation participative des besoins des populations retournées en disposant de données exhaustives fiables et actualisées sur les besoins multisectoriels des populations retournées, pour orienter les interventions du projet de manière inclusive et adaptée. Il sera aussi question d'élaborer une cartographie et établir des passerelles avec les autres intervenants afin de garantir une répartition équitable des tâches et couvrir les besoins identifiés pour l'intérêt des communautés ; ceci permettra aux autres futurs intervenants de bâtir sur les atouts du projet et de passer à l'échelle.

Activité 2.2. : Améliorer l'accès à l'eau et la qualité des infrastructures d'eau et d'assainissement. Garantir l'accès équitable et durable à l'eau potable et aux installations d'assainissement pour les retournés et les communautés hôtes afin de prévenir les maladies hydriques et renforcer la résilience communautaire.

Activité 2.3. : Renforcer les capacités techniques des centres de santé locaux. Améliorer l'accès aux soins de santé de base pour les retournés et les communautés hôtes en renforçant les capacités matérielles, humaines et organisationnelles des structures de santé locales.

Activité 2.4. : Améliorer l'accès à l'éducation de base. Garantir l'accès des enfants retournés et des enfants issus des communautés hôtes à une éducation primaire de qualité, inclusive et sécurisée, en appui à la stabilité communautaire dans les zones ciblées.

Activité 2.5. : Améliorer l'accès aux abris / logements décents et durables. Favoriser la réintégration durable des retournés par la réhabilitation ou la construction d'abris sécurisés, adaptés au contexte local.

Activité 2.6. : Procéder à l'évaluation rapide des besoins en santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS) dans les villages de retour ciblés. Réaliser une évaluation rapide des besoins en santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS) dans les villages de retour ciblés afin d'identifier les groupes prioritaires, cartographier les ressources disponibles et orienter la mise en place d'une réponse adaptée.

Activité 2.7. : Organiser la sensibilisation communautaire à la santé mentale, au bien-être psychosocial et aux services sociaux disponibles dans les villages de retour. Organiser des séances de sensibilisation communautaire à la santé mentale, au bien-être psychosocial et aux services sociaux disponibles, afin d'améliorer l'accès des populations retournées et des communautés hôtes aux dispositifs d'aide existants dans les villages de retour.

Activité 2.8. : Renforcer les capacités des équipes de points focaux en santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS). Former et renforcer les capacités des équipes de points focaux communautaires et des personnels chargés de base en santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS), incluant les premiers secours psychologiques, la psychoéducation, le soutien communautaire, le counseling de base et le référencement vers les services spécialisés.

Notez que la cartographie des besoins permettra de savoir qui fait quoi et où et positionnera l'intervention en tenant compte des capacités techniques et financières d'autres intervenants dans la zone cible. Le projet ayant un budget limité, il se focalisera plus sur les besoins urgents et prioritaires à travers l'approche de stabilisation basée sur les conflits. Les autres intervenants avec des moyens plus importants s'en inspireront pour passer à l'échelle et renforcera ainsi l'effet catalytique du PBF.

Produit 1.3 : Résilience socio-économique inclusive et réduction des tensions

La troisième composante vise à réduire les tensions économiques qui alimentent les conflits, notamment la compétition pour les ressources, les frustrations des jeunes, l'exclusion des femmes et les discriminations structurelles.

Le projet soutient les mécanismes de gouvernance ou d'inclusion économiques communautaires qui renforcent la solidarité et la cohésion sociale. Les jeunes hommes exposés au recrutement, les jeunes femmes vulnérables à l'exploitation, les femmes cheffes de ménage, les personnes vivant avec un handicap et les populations vivant en zones sous autorités de facto victimes des extorsions et autres abus constituent les publics prioritaires.

Les opportunités économiques sont conçues comme des mesures de prévention des risques, non comme une assistance économique. Elles contribuent à réduire les frustrations et renforcent la confiance à travers :

- des initiatives économiques participatives définies conjointement par retournés et hôtes ;
- des groupes d'épargne mixtes favorisant la solidarité intercommunautaire, la prévention des tensions et la protection financière des ménages vulnérables.

L'approche s'adapte au contexte institutionnel : articulation avec les dispositifs territoriaux en zones gouvernementales ; recours à des structures communautaires neutres en zones sous autorités de facto. La cohérence avec les deux premiers produits évite que les activités économiques ne deviennent elles-mêmes sources de tensions.

La combinaison de ces activités ci-dessous permettra d'améliorer significativement l'inclusion économique et la résilience des populations retournées et des communautés hôtes. La création d'emplois temporaires générera des revenus immédiats et favorisera l'intégration des jeunes et des femmes. L'accès facilité au financement et aux crédits rotatifs soutiendra l'entrepreneuriat local et le développement d'activités génératrices de revenus. Enfin, la sensibilisation à l'éducation financière et la structuration de groupes solidaires renforceront les capacités communautaires à gérer durablement leurs ressources et à accéder à des services financiers adaptés. Elles s'articuleront entre autres autour de :

Activités 3.1. : Créer des emplois temporaires à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) :

Créer des revenus immédiats via des travaux d'intérêt communautaire ; favoriser l'inclusion des jeunes et femmes selon la logique 2x6 ;

Activités 3.2. : Assurer l'accès au financement pour AGR (activités génératrices de revenus) :

Soutenir les initiatives entrepreneuriales communautaires par des micro-subventions et fonds rotatifs adaptés ;

Activités 3.3. : Sensibiliser à l'éducation financière et aux groupes solidaires :

Accompagner la structuration de groupes d'épargne communautaires, et renforcer les institutions de microfinance à développer des produits financiers adaptés aux retournés ;

Activités 3.4. : Soutenir la mise en place des crédits rotatifs aux associations villageoises d'épargne et de crédit et des réseaux d'associations villageoises d'épargne et de crédit : il s'agit des activités visant à encourager l'épargne et le prêt pour la mise en œuvre des activités génératrices de revenu.

d) Ciblage du projet – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Les zones ciblées par ce projet ont été choisies en raison du nombre significativement élevé des personnes retournées, selon le rapport de monitoring conjoint partagé en février 2025 par le HCR ainsi qu'identifié dans la Stratégie PAR. Ladite stratégie différencie le champ d'action des interventions nécessaires dans deux zones : zone 1 (zone sous contrôle des autorités de facto) et zone 2 (zone sous contrôle du gouvernement).

Ainsi les zones cibles d'interventions proposées par le présent projet sont :

Zones sous contrôle AFC/M23 :

- Nord Kivu : Territoire de Rutshuru, Zones de santé de Birambizo et Rutshuru Centre.
- Nord Kivu : Territoire de Masisi, Zone de santé de Mweso (Sake, Kitshanga et Mweso centre) et Zone de santé de Kirotshu
- Sud Kivu : Territoire de Kalehe, Zone de santé de Minova (Minova centre et Bulenga)

Zones sous contrôle du gouvernement :

- Nord Kivu : Territoire de Beni, Zone de santé de Beni (centre)
- Nord Kivu : Territoire de Lubero, zone de santé Lubero (centre) et Zone de santé de Musienene
- Sud Kivu : Territoire d'Uvira, Zone de santé d'Uvira (Uvira centre)

Les critères de sélection géographique incluent :

- la présence importante de retournés, déplacés internes et communautés hôtes exposés à des tensions intercommunautaires ;
- la fragilité sécuritaire et les risques de reprise du conflit ;
- le niveau de destruction des infrastructures sociales de base et la faiblesse de la gouvernance locale ;
- la possibilité de synergie avec d'autres initiatives du PBF, projets STEP et STAR-EST et du Nexus humanitaire-développement-paix ;
- et la volonté d'implication des autorités locales et des organisations communautaires dans les mécanismes de gouvernance et de dialogue.

Le projet adopte une approche centrée sur les communautés et fondée sur l'inclusion. Les bénéficiaires directs comprennent 52 % de femmes et 48 % d'hommes, avec une forte participation des jeunes (18–35 ans) représentant près de 60 % des participants aux activités communautaires, économiques et de gouvernance.

Les catégories de bénéficiaires incluent :

- Les ménages retournés vulnérables (femmes cheffes de ménage, jeunes sans emploi, victimes de violences) ;
- Les communautés hôtes accueillant des déplacés ;
- Les autorités locales et coutumières (chefs de groupement, administrateurs de territoire, services déconcentrés de l'État) ;
- Les organisations communautaires de base, y compris les associations de femmes, de jeunes et les structures traditionnelles de médiation ;
- et les leaders religieux et coutumiers, acteurs clés dans la prévention des tensions.

La sélection des bénéficiaires sera effectuée de manière participative à travers des comités locaux mixtes (composés à parts égales de femmes et d'hommes) pour garantir l'équité, la transparence et la représentativité. Les consultations préalables à la soumission du projet ont permis d'intégrer les priorités exprimées par les communautés locales, notamment à travers des discussions avec les comités de paix, les associations de femmes et les organisations de jeunes dans les territoires ciblés.

Ainsi, le ciblage géographique et démographique du projet vise à maximiser son impact sur la cohésion sociale, la résilience économique et la gouvernance communautaire, tout en favorisant une participation équilibrée des sexes et des générations.

II. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

L'UNHCR, le PNUD et l'OIM par leurs mandats respectifs gardent chacune une certaine complémentarité opérationnelle. Dans le cadre du projet, la plus-value de chaque agence sera capitalisée en termes d'expertise de l'UNHCR dans les questions de protection, coordination des personnes déplacées de forces (réfugiés et déplacés internes) et apatrides et la recherche des solutions durables, du PNUD dans les questions de développement en lien avec l'Etat de droit et de la gouvernance sécuritaire, et de l'OIM en

matière de gestion des migrations, de coordination et gestion des camps et de coopération avec les forces de sécurité et de défense nationale.

Dans les zones où l'autorité étatique est présente, le projet sera co-facilité par le PNUD, le HCR et l'OIM, en étroite collaboration avec les autorités provinciales. Cette configuration vise à garantir l'alignement du projet avec les stratégies provinciales de développement, la cohérence avec les cadres de stabilisation, l'intégration des interventions dans les mécanismes institutionnels réactivés.

Dans les zones administrées de facto, la coordination est adaptée aux contraintes sécuritaires et politiques, afin de préserver la neutralité opérationnelle, l'espace humanitaire, l'indépendance du projet vis-à-vis des autorités de facto surtout, éviter d'aggraver la situation des personnes concernées. Le HCR, le PNUD et l'OIM assurent un rôle technique et de négociation opérationnelle strictement limité au minimum nécessaire, permettant la continuité des services essentiels, la protection des civils, la préservation d'espaces de gouvernance locale non politisée, le renforcement de la résilience communautaire. Dans ces zones, aucune action du consortium ne doit être interprétée comme une reconnaissance ou une légitimation des autorités parallèles. Les décisions structurantes — maintien ou suspension des activités, adaptation des modalités d'accès, diffusion de messages sensibles, scénarios de transition — seront consolidées conjointement par le PNUD, le HCR et l'OIM, afin de garantir la cohérence, la neutralité et la prise en compte des risques politiques et opérationnels.

Lors de l'élaboration de son Document de Programme Pays (DPP) 2020-2024, le PNUD s'est engagé à renforcer son soutien au Gouvernement et aux communautés de la RDC pour régler durablement les conflits et réduire la violence. Cet engagement est au cœur de la priorité 3 « Stabilisation et résilience » du DPP 2020-2024 qui complète les priorités 1 « Promotion de la gouvernance » et 2 « Transformation économique ». La priorité 3 est alignée sur l'Axe de changement 03 du Plan Stratégique Global du PNUD : « Renforcer la résilience, en renforçant la capacité des pays et des institutions à prévenir les crises, les conflits, les catastrophes naturelles, les chocs climatiques, sociaux et économiques, à en atténuer les effets et à y faire face » et est articulé sur trois thématiques clés : Thématique 1 : Prévention et gestion des conflits; Thématique 2 : Promotion de l'égalité des sexes et prévention/lutte contre les violences basées sur le genre; Thématique 3 : Prévention/gestion des crises et catastrophes naturelles et climatiques. Plus concrètement, au Sud Kivu le PNUD mène déjà un travail d'appui aux efforts de protection des civils après le cadre retrait de la MONUSCO de la province en juin 2024. Une relation étroite a été établie avec l'unité de la protection civile, qui est l'entité cadre pour reprendre les efforts visant à protéger les communautés à la suite du départ de la force, ainsi qu'avec les différentes structures communautaires de prévention et résolution de conflits.

Le HCR est présent au Nord Kivu et Sud Kivu avec quatre bureaux à Goma, Beni, Bukavu et Uvira dans le cadre de son mandat qui consiste à protéger et assister les réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides et personnes déplacés internes, et à chercher des solutions durables à leurs situations. L'agence met en œuvre plusieurs programmes de protection des déplacés internes (monitoring de protection, de protection à base communautaire, solutions durables pour les PDI etc) réfugiés Burundais et Rwandais avec la Commission Nationale pour les réfugiés installés dans les zones rurales tout comme dans les camps de Mulongwe et Lusenda ainsi que ceux se trouvant dans les zones urbaines (Uvira, Baraka et Bukavu).

En effet, le programme de monitoring de protection couvrant six territoires du Sud Kivu) et 4 territoires du Nord Kivu. Dans ce programme, il y a un aspect de surveillance de la protection des violations des droits humains, d'appui aux mécanismes communautaires de protection, d'alerte précoce via le système d'analyse et de réponse. A ces derniers s'ajoutent les programmes d'appui à la réintégration des rapatriés congolais en provenance du Burundi, Tanzanie, de l'Afrique australe ainsi que le rapatriement des réfugiés burundais et rwandais vers leurs pays d'origine.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du	Emplacement des	Nombre de personnel existant (et	Experts techniques existants
----------------------------------	---	-------------------------------	------------------------	---	-------------------------------------

		budget (donateurs etc.)	bureaux dans le pays	combien dans les zones du projet)	pertinents au projet
Organisation de convocation: OIM	\$ 136,764,730	EU Delegation / FPI JICA INL PBF SIDA BHA ECHO CERF Norvège	Kinshasa Ituri Goma Bukavu Kalemie	256 staff dont 00 dans la zone du projet (nouvelle zone pour OIM	1 spécialiste stabilisation 3 analystes au programme 1 spécialiste en affaires foncières 1 spécialiste en gouvernance sécuritaire, 1 spécialiste en santé mentale et soutien psychosociale
Partenaires d'exécution :					
Organisation bénéficiaire : UNHCR	\$ 68,000,000	PRM, CERF; EU ECHO FCDO MONUSCO Japon Allemagne Canada Suede Swiss	Kinshasa Goma Bukavu Beni Uvira Bunia Faradje Libenge Gbadolite Kananga Kalemie ;	263 staff en RDC dont 109 pour la sous délégation de Goma (Goma, Bukavu, Beni et Uvira)	2 spécialistes thématiques en matière de protection et solutions durables ainsi que d'autres en matière de sécurisation des PDI, 1 expert Protection communautaire, NEXUS et travail avec les autorités étatiques de base.
Partenaires INTERSOS SAFDEF AIRD CNR CIAUD Fondation Panzi					
Organisation bénéficiaire : PNUD	\$ 25,000,000 (pour le plan de réponse à la crise à l'Est de la RDC)	République démocratique du Congo (Fonarev), Canada, Suède, Corée du Sud, FCDO (Grande Bretagne), PNUD (TRAC)	Bureau pays de Kinshasa, Bureau de terrain de Goma et 12 bureaux de projet	412 staff pour l'ensemble du bureau pays dont 62 dans la zone de mise en œuvre du projet (40 au Nord Kivu et 22 au Sud Kivu)	1 Team leader expert NEXUS, 1 chargé des programmes et chef de projet solutions durables, une experte Genre, une experte Gouvernance locale participative.
Partenaires d'exécution : à recruter					

En plus de la coordination des clusters protection, abris et coordination et gestion des camps, au Sud Kivu et au Nord Kivu, le HCR a établi de bonnes interactions avec les différentes structures étatiques en provinces. Avec le PNUD, le HCR accompagne les autorités provinciales dans le développement et la mise en œuvre de la stratégie des solutions durables. A cet effet, des groupes de travail sont en cours de mise en place suivant une approche modulaire, prenant en compte le contexte sécuritaire et politique du moment. Aussi l'agence pilote le programme de prévention des risques d'apatridie en coordination avec les ministères de l'Intérieur et de la justice. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'organisation internationale INTERSOS, la Commission Nationale pour les réfugiés et la Commission Nationale des Droits de l'Homme seront des partenaires opérationnels.

b) Gestion et coordination du projet

La gestion et la coordination générales technique du projet se feront sous le lead du HCR qui opérera en étroite collaboration avec le PNUD et l'OIM ainsi que les institutions étatiques concernées par le projet.

La gestion du projet sera assurée par une équipe de gestion forte et pluridisciplinaire qui se composera comme suit :

Agence	Poste et pourcentage budgétisé sur le projet	Responsabilités	Coût estimatif
OIM	1 Expert/experte international en stabilisation communautaire, Project Officer (P2) - 20%	Coordinateur général de la mise en œuvre stratégique, technique et opérationnelle du projet dans les zones ciblées, avec un focus sur la coordination interinstitutionnelle, le suivi des activités de terrain, la communication avec les partenaires étatiques et l'intégration transversale des approches genre, cohésion sociale et gouvernance foncière. Son appui sera partiel à l'équipe projet.	60,000 \$ / (24 mois)
OIM	1 Expert International en planification, suivi évaluation, redevabilité apprentissage et rapportage - Project Support Officer (P2) - 10%	Le Project Support Officer (P2) basé dans l'unité de support aux programmes de l'OIM en RDC. Il fournira un appui technique en planification, suivi-évaluation, redevabilité, apprentissage et rapportage de façon stratégique selon les normes de l'OIM en assurant la liaison avec le bureau régional et le siège. Son appui sera partiel à l'équipe projet (5%) et inclura la coordination inter-agences afin d'assurer la qualité et la conformité des activités du projet dans le cadre du PBF.	15,000 \$ / (24 mois)
OIM	International Resource Management Officer (P3) - 5%	Il sera chargé d'assurer un appui ciblé à la gestion administrative et financière du projet, notamment pour le suivi budgétaire, la gestion des pièces justificatives, la préparation des rapports financiers et l'accompagnement administratif des missions et activités terrain.	16,800 \$ / (24 mois)
OIM	1 Expert/Experte national en stabilisation communautaire et gouvernance, Project Assistant TRD (G5) - 100%	Staff technique basé sur le terrain et chargé de la mise en œuvre opérationnelle des activités du projet. Il fournira au Coordinateur général, un soutien administratif, logistique et technique de proximité aux activités de terrain du projet, en particulier celles liées au dialogue communautaire, à la médiation locale, à la cohésion sociale et au suivi des mécanismes de gouvernance foncière.	52,800 \$ / (24 mois)
OIM	1 Conseiller national en sécurité - Senior Security Assistant (G7) - 15%	Il s'agit du conseiller technique en matière de sécurité et sûreté pour les équipes du projet opérant dans les zones à risque, en veillant à la sécurisation des mouvements de terrain, à la mise en œuvre des procédures de sécurité, et à la coordination avec les autorités locales et UNDSS.	14,400\$ / (24 mois)
OIM	1 Driver (G2) - 50%	Assurer le transport sécurisé du personnel, des partenaires et du matériel du projet, tout en garantissant le bon état du véhicule, la conformité aux procédures de sécurité, et la logistique lors des missions terrain ou déplacements officiels liés aux activités du projet	21,600\$ / (24 mois)
UNHCR	Un Associate Protection, (G6-15%)	La communication avec les partenaires étatiques et les autres parties prenantes au niveau national, Son appui sera partiel à l'équipe projet.	47,795 \$/ (15 mois)

UNHCR	Expert National Protection et solutions durables (NOA)	Point focal d'implémentation du Projet PBF au sein du HCR (Sous-délégation de Goma). Assurera la coordination technique de la mise en œuvre des activités en lien à la Stratégie de protection assistance et résilience ; organisation des activités/missions conjointes de suivi et évaluation du projet ; piloter le rapportage technique.	73,500 \$ (24 mois)
UNHCR	Un Associe Principal de Programme (G7--30%)	Un Associe Principal de Programme dans l'unité de programmes. Il fournira un appui technique en planification, suivi-évaluation, redevabilité, apprentissage et rapportage de façon stratégique selon les normes du HCR en assurant la liaison avec le bureau de Kinshasa.	58,905 \$
UNHCR	Un Associe Principal en planification, suivi évaluation, redevabilité apprentissage et rapportage - Project Support Officer (G7) - 30%	L'expert national sera basé dans l'unité programmes du HCR à Goma, en RDC. Il fournira un appui technique en planification, suivi-évaluation, redevabilité, apprentissage et rapportage de façon stratégique selon les normes du HCR et sera le point focal du consortium PBF.	58,905 \$
PNUD	Chargé des programmes et chef de projet (NOB, 30%)	Coordination et gestion globale du projet : orientations stratégiques, partenariat et rapportage global.	64,800\$ (24 mois)
PNUD	Experte Gouvernance locale (NPSA 10, 30%)	Suivi de la mise en œuvre des activités sur terrain supervision des partenariats d'exécution et suivi programmatique.	50,400\$ (24 mois)
PNUD	Un assistant administratif NPSA 6, 50%	Apportera un appui opérationnel au projet, notamment en assurant le soutien administratif et logistique efficace pour l'atteinte des résultats.	30,000\$ (24 mois)
TOTAL	564,905 \$ soit 18,83% du budget global		

La coordination sera adaptée aux réalités distinctes entre les zones sous autorité gouvernementale et celles contrôlées de facto par le M23/AFC. Dans les zones sous contrôle gouvernemental, elle sera assurée conformément à la stratégie du PAR, co-facilitée par le PNUD et le HCR, et co-présidée par les autorités provinciales. Dans les zones sous contrôle de facto, la coordination reposera sur les réseaux de relèvement précoce et sera ajustée aux contraintes sécuritaires et politiques, afin de préserver l'espace humanitaire et d'éviter toute forme de légitimation des autorités de facto.

La coordination, reposera sur un dispositif composé de :

Un comité technique de projet : Ce comité organisera des réunions trimestrielles avec les parties prenantes concernées au niveau provincial, permettant notamment l'implication et le suivi du gouverneur provincial, des divisions sectorielles, du commissaire provincial et des représentants de la société civile. Cette réunion régulière permet le suivi du plan de travail, la prise en compte des événements ou développements imprévus et la formulation des recommandations nécessaires pour ajuster le plan de mise en œuvre de manière appropriée. Elle sera précédée d'une descente terrain conjointe avec les partenaires et les agences pour constater les résultats et les défis et nourrir les prises de décisions.

Des réunions mensuelles de coordination et de suivi seront instaurées entre les équipes de gestion du projet des agences. Elles seront l'occasion de suivre régulièrement les progressions du projet, identifier les goulots d'étranglement de façon anticipative et y trouver des solutions. Ces réunions mensuelles permettent également d'harmoniser étroitement les activités du projet et les missions de suivi afin de mutualiser les ressources et d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente entre les trois agences et leurs partenaires de mise en œuvre. Chaque réunion sera sanctionnée d'un compte rendu faisant ressortir l'essentiel des points discutés et les recommandations formulées.

Par ailleurs, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec tout autre partenaire national et international pertinent présent dans le Nord et Sud-Kivu pour s'assurer notamment que les besoins et préoccupations sécuritaires des femmes et des jeunes soient prises en compte. Ces agences et partenaires seront régulièrement consultées lors de la mise en œuvre des différentes activités.

Le projet participera et apportera son appui de manière régulière au comité de pilotage provincial du PBF dans les provinces concernées.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Contrôle accru par des autorités parallèles	Élevé	Analyse des zones et contextes de retour pour identifier la faisabilité de conduite d'assistance, en intégrant les dynamiques de pouvoir et les risques sécuritaires afin d'adapter l'assistance et d'éviter la création d'effets d'attraction des déplacements ou d'exposition à des violences.
Insécurité généralisée	Élevé	Suivi continu des interventions, avec une capacité d'ajustement en fonction de l'évolution du conflit et des menaces pesant sur les populations, afin d'atténuer les risques liés à l'assistance dans les zones contrôlées par le M23.
Attaque sur les équipes du projet et/ou blocage de la mise en œuvre des activités à cause du sentiment de discrimination basée sur l'ethnicité	Moyen, mais avec impact élevé si cela arrive	Sélection des zones d'interventions en prenant en compte les profils des habitants et assurant un certain équilibre. Assurer la transparence sur les critères de sélection des bénéficiaires et des zones d'intervention
Le projet peut entretenir les conflits ou les attiser	Elevé	Eviter d'intervenir dans la sécurisation foncière dans les zones sous autorités de facto.
Détournement de l'aide et appropriation des services par le M23	Élevé	Mise en place de mesures de sécurisation et de contrôle rigoureux, pour atténuer les risques de sécurité et prévenir le détournement de l'aide et l'appropriation des services par le M23, tout en assurant la transparence et la documentation des transactions financières. (Responsable : Équipe de sécurité et de contrôle)
Menaces des représailles sur les populations et les acteurs humanitaires	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la coordination des actions de plaidoyer, afin de garantir la protection des populations affectées, des travailleurs humanitaires et des acteurs engagés dans les efforts de stabilisation. (Responsable : Équipe de plaidoyer et de coordination) - Dans les zones sous AFC/M23, éviter d'amener les communautés à rapporter ouvertement les violations subies et de nommer les auteurs.

		- Former les personnels des projets sur la sensibilité aux conflits et les conduites à tenir en contexte d'occupation par autorité de facto
Légitimation implicite des autorités de facto	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des mesures de mitigation et de contrôle rigoureux dans les actions du projet, pour prévenir cette légitimation des autorités de facto en responsabilisant davantage les communautés (Responsable : Équipe de contrôle) ▪ Les activités d'appui à la gouvernance et au renforcement des mécanismes étatiques ne seront mises en œuvre que dans les zones contrôlées par les autorités légalement établies.
Accès aux zones sous contrôles AFC/M23 et surtout, les confrontations avec les milices locales wazalendo.	Elevée	<p>Renforcement des mesures de mitigation notamment l'Analyse sécuritaire continue, la coordination avec les autorités locales et traditionnelles ainsi que la communication communautaire proactive avec les acteurs concernés.</p> <p>Coordonner avec le Forum des ONGs pour un accès opérationnel au Nord et Sud Kivu.</p>

d) Suivi / évaluation

Les agences récipiendaires (OIM, PNUD et le HCR) ont une grande expérience dans le suivi-évaluation guidée par les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et qui sera mise à profit dans le cadre de ce projet. Dès son approbation, un cadre de résultats détaillé sera mis au point sous le leadership du HCR (lead), décrivant et faisant ressortir davantage la logique entre les résultats, les produits, les activités ainsi que les indicateurs de performance y relatifs. Sur cette base, une étude de référence sera conduite afin de déterminer les conditions de démarrage du projet et la mise en place d'un système/plan de suivi faisant ressortir clairement les méthodes, moyens et échéances de collecte et de vérification des données, ainsi que les responsabilités. L'approche participative sera privilégiée pour tous les acteurs en vue de répondre au principe de redevabilité. Pour parvenir à cette fin, le projet assurera la mise en place d'une équipe expérimentée pour piloter le dispositif de suivi et évaluation, redevabilité et apprentissage au niveau central. Elle sera appuyée par une équipe de terrain afin d'assurer la remontée régulière des informations au niveau central. Ce suivi accordera une attention particulière : i) à l'efficacité et la pertinence des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux ii) à l'efficience dans la mise en œuvre du projet iii) à la documentation des bonnes pratiques et des leçons apprises. Les actions routinières de suivi seront renforcées par de mini évaluations périodiques (enquêtes de perceptions : perceptions de sécurité, perceptions de l'accès aux services de base, perceptions de la confiance et cohésion sociale, perceptions de conditions de retour et réintégration, perception de l'aide humanitaire et du développement, perceptions de la justice et de la réconciliation et les perceptions sur la gouvernances et la participations) et de missions de suivi en vue de cerner les tendances de changements qui s'opèrent au niveau des bénéficiaires. Ceci servira à étoffer les rapports du projet qui seront soumis au secrétariat du PBF de façon semestrielle.

Une évaluation indépendante sera réalisée à la fin du projet afin d'analyser les résultats du projet dans son ensemble sur la base de critères arrêtés en concertation avec le secrétariat du PBF et selon les normes de l'OCDE/DAC. Il s'agira d'examiner/apprécier la pertinence du projet, l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre, les changements éventuels opérés au niveau des bénéficiaires, les bases de durabilités établies ; la durabilité des actions entreprises et les leçons apprises. Cette évaluation des résultats et des impacts préliminaires du projet sera effectuée par une équipe d'experts indépendants.

Les ressources financières de suivi évaluation sont établies à 5.25% et couvrent les frais relatifs au suivi des activités du projet dont le suivi mené conjointement avec la partie nationale et à l'évaluation finale indépendante.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La stratégie de durabilité du projet repose sur le renforcement des structures communautaires existantes et l'appropriation progressive des interventions par les acteurs locaux. Le projet soutiendra les organisations communautaires de base (y compris femmes et jeunes), les comités locaux (Baraza, comités de paix, protection), ainsi que les autorités locales dans les zones sous contrôle étatique ou AFC/M23. Leur participation systématique aux étapes de planification, mise en œuvre et suivi facilitera le transfert des compétences et la continuité des activités après la clôture du projet. Cette démarche s'inscrit directement dans l'approche de la stratégie PAR, en veillant à renforcer simultanément les capacités de protection communautaire, les mécanismes d'assistance multisectorielle et la résilience locale face aux chocs récurrents.

La pérennité sociale et institutionnelle sera assurée par la consolidation des capacités locales en médiation, gestion des conflits, gouvernance communautaire et mécanismes d'alerte précoce. Le projet s'appuiera sur les dispositifs déjà opérationnels et sur les systèmes renforcés par la MONUSCO, en assurant un transfert progressif vers les autorités locales, les OSC et l'Équipe de pays des Nations Unies. Cette approche veille également à ce que les acquis soient alignés sur les perspectives d'évolution liées aux processus de paix en cours à Doha, Washington et Lomé, ainsi que sur les axes stratégiques du cadre PAR afin de renforcer la cohérence entre les interventions humanitaires, de stabilisation et de développement. Sur le plan économique et environnemental, la durabilité sera renforcée par la promotion d'activités génératrices de revenus, l'appui aux AVEC et aux crédits rotatifs, ainsi que par des formations ciblées en gestion, leadership et résilience climatique afin de garantir la continuité des initiatives financières communautaires. Ces actions contribuent à l'agenda Résilience de la stratégie PAR, en consolidant l'autonomie et les capacités d'adaptation des communautés.

Une stratégie de sortie sera développée dès le lancement du projet avec les autorités locales et provinciales dans le cadre du comité technique, puis révisée trimestriellement. Elle définira des responsabilités claires, des étapes de transfert progressif et des mesures d'atténuation des risques, en cohérence avec les mécanismes nationaux et provinciaux de coordination, y compris ceux liés à la stratégie PAR. Elle tiendra également compte des évolutions possibles du contexte sécuritaire en fonction des avancées des processus de paix en cours.

À la suite du désengagement de la MONUSCO au Sud-Kivu, le projet contribuera à maintenir les acquis, notamment en matière de réforme de la police, gouvernance locale et systèmes d'alerte, renforçant ainsi l'attractivité du contexte pour des financements additionnels. Les agences de mise en œuvre poursuivront une mobilisation proactive des ressources auprès d'autres bailleurs afin d'assurer la continuité des actions prioritaires en s'appuyant sur le cadre PAR pour assurer la cohérence entre interventions actuelles et financements futurs. Enfin, le projet collaborera avec les partenaires techniques et financiers actifs dans la zone afin d'assurer la complémentarité et la reprise éventuelle de certaines activités dans le cadre d'interventions parallèles ou successives.

III. Budget du projet

Le budget du projet a été élaboré pour garantir une utilisation efficiente des ressources et une maximisation de l'impact sur la cohésion sociale et la réintégration durable des retournés. La structure budgétaire reflète une priorisation claire des coûts directement liés à la mise en œuvre, en réduisant au strict minimum les dépenses de soutien administratif. Fonds pour la consolidation de la paix.

Les ressources humaines prévues ont été limitées aux fonctions essentielles pour l'atteinte des résultats du projet. Chaque agence du consortium mettra à contribution son personnel technique existant afin de réduire les coûts additionnels et d'éviter les chevauchements. Les postes financés par le projet seront en partie mutualisés entre agences, notamment pour les fonctions de suivi-évaluation, afin d'assurer une cohérence

inter-agence et une efficacité accrue. Les salaires proposés sont conformes aux barèmes des Nations Unies et calculés selon le pourcentage de temps effectivement consacré au projet.

Les frais de déplacement ont été rationalisés à travers la planification de missions conjointes inter-agences, l'utilisation partagée des moyens logistiques existants et la coordination avec les bureaux de terrain déjà opérationnels dans les Nord et Sud Kivu.

Les frais d'appui indirect ont été plafonnés à 7 % du budget total, conformément aux directives du PBF.

Le budget inclut des ressources dédiées à la réalisation d'évaluations à mi-parcours et en fin de projet. Ces évaluations mesureront la pertinence, l'efficacité et la durabilité des résultats et formuleront des recommandations pour les phases futures.

Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel. Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question			Documentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?		X	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations et les bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires de ces allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question			Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBPSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBPSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBPSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBPSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered operationally closed upon submission of a joint final narrative report. For the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBPSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBPSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBPSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBPSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBPSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBPSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBPSO.

Public Disclosure

The PBPSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBPSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBPSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBPSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹²
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹² Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat : Réduction des effets du conflit par le renforcement des conditions de retours durables, de stabilisation et de protection des populations vulnérables dans le Nord et le Sud Kivu pour l'émergence de communautés plus autonomes et solidaires.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) Objectif principal (ODD prioritaire) : ODD 16 –</p> <p>Objectifs secondaires (ODD complémentaires) : ODD 1 – ODD 3 ODD 5</p>		<p>Indicateur 1a : % de personnes dans les communautés cibles déclarant se sentir en sécurité (H/F) dans les zones cibles (indicateur portefeuille C.1.1 [indicateur CCDD 2.2.1])</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : 80 % des CLPD/CPD fonctionnels.</p>	<p>Rapport d'activités semestriel et annuel Rapport de fin de projet Rapport d'enquête de perception de la population sur la sécurité dans leur milieu</p>	<p>i) Production d'une note technique sur les forces et faiblesses des mécanismes existants ; (ii) élaborer une note d'orientation sur la coordination des mécanismes existants ou à mettre en place ; (iii) échange avec les sectoriels et les acteurs sur la pertinence et les modalités de coordination ; (iv) développement des termes de référence mettant en place ou redynamisant les mécanismes de coordination incluant le mandat et les complémentarités notamment avec la stratégie PAR ; (v) Animation des mécanismes et reporting</p>
		<p>Indicateur 1b : % des membres des communautés cibles (désagrégé par sexe, groupe) qui rapportent une cohabitation pacifique et une diminution des tensions liées au foncier. (Indicateur portefeuille B.2.1)</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : amélioration de 30% par rapport au niveau de référence</p>	<p>Rapport des enquêtes</p>	<p>Élaboration des termes de référence Recrutement d'un consultant Collecte et traitement des données sur terrain Rédaction du rapport provisoire Validation locale et complément des données,</p> <p>Validation des résultats par le Comité de Pilotage du projet. Validation des résultats par le Comité de Pilotage du projet.</p>

<p>ODD 10 ODD 11</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1c : Pourcentage des conflits résolus grâce aux mécanismes communautaires de gestion, de prévention et de résolution des conflits y compris dans son volet transfrontalier (indicateur portefeuille A.1.2.2 [indicateur 2.2.4.2 CCDD])</p> <p>Niveau de référence: 30% Cible : 70%</p>	<p>Rapport d'activités semestriel et annuel</p> <p>Rapport de fin de projet</p>	<p>(i) Identifier et enregistrer les conflits (ii) soumettre les conflits identifier aux mécanismes de prévention et de résolution (iii) conduire des médiations pour la résolution des conflits</p>
	<p>Produit 1.1: Renforcement des mécanismes communautaires inclusifs de dialogue et Réduction des tensions et consolidation d'un environnement protecteur dans les zones cibles</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de mécanismes étatiques ou communautaires redynamisés et renforcé dans le suivi et la documentation des retournés. (Indicateur portefeuille B.3.2 [indicateur 2.14.2 CCDD])</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible : 08</p>	<p>PV de réunions, listes de présences, plans d'action, rapports d'activités, registres d'alertes et conflits, rapports de formation, Cartographie des structures, Fréquence : Annuelle (enquête), trimestrielle (suivi des comités)</p> <p>30% étude de base</p>	<p>Analyse participative des dynamiques de des tensions et des conflits, -Engagement des autorités locales- Évaluation des besoins, mobilisation communautaire inclusive-mise en place des mécanismes de dialogue/protection-renforcement des capacités- Plan d'action communautaire - dialogue + activités de réduction des tensions-microprojets intégrateurs-système d'alerte communautaire=suivi participatif-pérennisation</p>
		<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre des plans d'actions communautaires de médiations appuyés</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible 30 (dont 15 concernent les plans de médiations sur les droits des femmes)</p>	<p>Rapports issus des mécanismes de gestion des conflits</p>	
		<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre des femmes leaders bénéficiant d'un encadrement rapproché dans le programme de leadership féminin. (Indicateur portefeuille A.1.1)</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : 50 femmes et jeunes filles</p>	<p>Rapports d'activités du Projet</p> <p>Rapport analyse du plan d'actions des autorités locales et provinciales</p>	

		<p>Indicateur : 1.1.4 : Nombre des personnes (PDI, retournés, etc.) ayant accédé et/ou bénéficié des services communautaires pour la résolution de leurs conflits ou ayant bénéficié d'un service de protection</p> <p>Niveau de référence : : à déterminer Cible : 300 personnes (180 hommes et 120 femmes)</p>	<p>Rapport de formation-atelier/coaching-journée de réflexion</p> <p>Fréquence : Trimestriel, semestriel et Annuel</p>	<p>1) Consultation communautaire ; 2) Identification des personnes à former ; 3) Organisation de la formation ; 4) Coaching et accompagnement ; 5) Suivi et évaluation ; 6) Rapportage.</p>
		<p>Indicateur 1.1.5: % de membres de communautés et leaders sensibilisés sur le renforcement de la cohésion sociale – dans l'utilisation des services offerts - en matière d'accès à la terre arable et à l'énergie, de récupération des terres, biens occupés lors de déplacement, et d'accès aux services sociaux de base - écoles, centres de santé, points d'eau, etc. - pour améliorer les conditions de vie des communautés (indicateur portefeuille B.4.5).</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible : 30% étude de base</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Enquête de perception sur l'accès aux services de base</p>	<p>Analyse de cause de profond de conflit / tensions communautaires – Mobilisation et sensibilisation communautaire – mise en place ou revitalisation des mécanismes communautaires de dialogue – Renforcement des capacités – Co-Elaboration participative d'un plan de dialogue et cohésion sociale.</p> <p>Mise en œuvre des dialogues communautaires – Développement d'activités intégratrices – suivi participatif et ajustement-formalisation et transfert progressif de compétences auprès de membres de communautés formes</p>
	Produit 1.2 : Accès aux services sociaux de base et réduction des tensions dans les zones cibles	<p>Indicateur 1.2.1: % des personnes interrogées qui perçoivent une amélioration du bien-être psychosocial et une réduction de la détresse dans leur vie.</p> <p>Niveau de référence : à déterminer</p>	<p>Etude de base Enquête de perception Evaluation finale du projet</p>	<p>(i) Élaborer les TdR (ii) recruter le consultant, (iii) conduire la collecte et l'analyse des données (iv) restituer les résultats</p>

		Cible ; 50% (28% femmes et 22% hommes) dont 25% retournés, 10% déplacés et 10% communautés hôtes)		
	Indicateur 1.2.2: Nombre de para-conseillers psychosociaux formés et opérationnels Niveau de référence : 00 Cible ; 06 (3 hommes et 3 femmes)	Rapport de formation des para-conseiller, Rapport de suivi du projet	(i) Identification les personnes à former comme para-conseiller/point focaux en santé mentale (ii) Formation des points focaux en santé mentale (iii) Mise en place activités MHPSS (iv) Suivi qualitative	
	Indicateur 1.2.3: % de ménages cibles ayant accès à une source d'eau potable fonctionnelle Niveau de référence : : à déterminer Cible ; 80% (40% retournés, 30% déplacés internes et 10% communautés hôtes parmi lesquels, 48% femmes et 32% hommes)	Etude de base Enquête de perception Evaluation finale du projet	(i) Élaborer les TdR (ii) recruter le consultant, (iii) conduire la collecte et l'analyse des données (iv) restituer les résultats	
	Indicateur 1.2.4: % des infrastructures (point d'eau, centres de santé, écoles, abris.) construites/réhabilité fonctionnelles après 12 mois Niveau de référence : 0% Cible ; 70%	PV de réception des infrastructures réhabilitées/renforcées Rapport de d'évaluation de la fonctionnalité des infrastructures	(i) Élaborer les DaO, (ii) recruter les entreprises de construction, (iii) effectuer le suivi des travaux (iv) réceptionner les travaux (v) évaluer la fonctionnalité des infrastructures.	
	Indicateur 1.2.5 : nombre de ménages et individus ayant accès aux infrastructures sociaux de base réhabilitées dans le cadre du projet (désagrégé par personnes retournées et de communautés d'accueil et par type d'infrastructure) Niveau de référence 0 Cible : 500-1000 ménages, 3000-6000 personnes.	PV de réception des infrastructures réhabilitées/renforcées, Estimation du nombre de bénéficiaires par infrastructure.	Réception des infrastructures Suivi de l'usage des infrastructures Estimation du nombre de bénéficiaires par infrastructures	

		Indicateur 1.2.6 : % des personnes (désagrégé par personnes retournées et de communautés d'accueil) interrogées qui déclarent que les infrastructures réhabilitées dans le cadre du projet sont accessibles et gérées de façon équitable et inclusive. Niveau de référence : 0% Cible : 80%	Rapport d'étude de base, Rapport d'enquêtes de perception Rapport de l'évaluation finale du projet	(i) Élaborer les TdR (ii) recruter le consultant, (iii) conduire la collecte et l'analyse des données (iv) restituer les résultats
	Produit 1.3 : Résilience socio-économique inclusive et réduction des tensions dans les zones cibles	Indicateur produit 1.3.1 Nombre de personnes retournées et de communautés d'accueil bénéficiant d'interventions intégrées et ciblées de relèvement et d'autonomisation économique. Niveau de référence 2025 : 19,112 (femmes : 3,104 ; hommes : 11,008 ; jeunes : 5,000) ayant accès aux solutions durables Cible 2026: 24,122 personnes ayant Access Cible projet 5000 bénéficières direct (3000 jeunes et 2000 Femmes)	Registres des bénéficiaires, Rapports d'activité des partenaires Enquêtes de suivi post-intervention, Visites de terrain, Groupes de discussion communautaires	Identification des bénéficiaires, formations, remise des KITs AGR
		Indicateur 1.3.2 : Nbre de jeunes et de femmes parmi les bénéficiaires actifs des travaux d'intérêt communautaire dans le cadre du programme 3x6. Niveau de référence : 4000 Cible projet : 5500 (3000 filles et 2500 garçons) 1500 bénéficiaires direct (1000 Femmes et 500 hommes) 9000 bénéficiaires indirect (5000 Femmes et 4000 Hommes)	Registres des bénéficiaires, Rapports d'activité des partenaires	Consultations populaires sur les besoins prioritaires- identification des bénéficiaires- suivi des travaux

	<p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de bénéficiaires ayant obtenu un financement pour lancer ou renforcer une AGR</p> <p>Niveau de référence : 5225 Cible projet : 7775 2700 bénéficiaires direct (2000 Hommes et 700 Femmes) 10000 bénéficiaires indirect (500 femmes et 500 hommes)</p>	<p>Registres des bénéficiaires, Rapports d'activité des partenaires Enquêtes de suivi post-intervention, Visites de terrain, Groupes de discussion communautaires</p>	<p>Identification des bénéficiaires-formation des bénéficiaires sur la gestion des AGR- dotation en AGR-Suivi.</p>
	<p>Indicateur 1.3.4 Nombre de groupes d'épargne communautaires et d'associations villageoises d'épargne et de crédit renforcé en capacité et fonctionnels appuyés</p> <p>Niveau de référence : 15 Cible projet : 50 groupes 2500 bénéficiaires direct (2000 femmes et 500 Hommes) 10000 bénéficiaires indirect (6000 Femmes et 4000 hommes)</p>		